

04/11

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2024

Présents :

Laurence BERTRAND DORLEAC, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Kevin COHEN, Simon CORDONNIER, Quentin COTON, Audrey COURIOL, Pascale EISENBERGER, Inès FONTENELLE, Françoise FURIC, Damien GARCIA, Yannig GOURMELON (puis procuration à Jérôme GUEDJ), Jérôme GUEDJ, Mia GUESSAB, François HEILBRONN, Emeric HENRY, Angèle KEIME-VANDUICK (puis procuration à Chiara MARTINELLI), Eberhard KIENLE, Adrien LEHMAN, Chiara MARTINELLI, Bathylle MISSIKA, Emma SALLEY, Catherine SUEUR (puis procuration à Bathylle MISSIKA), Dominique TAFFIN, Dina WAKED.

Absents ou excusés :

Fabrice BOUDJAABA, Jean-François HUCHET, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Dina WAKED), Antoine DEFRUIT (procuration à Chiara MARTINELLI), François WERNER.

Assistaient à la séance :

Cloé ARTAUT	Présidente étudiante du CVEF
Benoit BANCHEREAU	Directeur de l'Executive Education
Pierre BERTHEMET	Représentant du Recteur de Paris
Simon CAHEN	Directeur du cabinet du directeur
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Alban HAUTIER	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Emilie PRADE	Directrice de la communication
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*

* *

I. Point d'actualité	2
II. Vote d'une motion	18
III. Présentation de la stratégie de l'Executive Education	28
IV. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 23 et 30 janvier 2024	35

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2024**

La séance est ouverte à 9 h 05 par Dina WAKED.

I. POINT D'ACTUALITÉ

Dina WAKED

Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais commencer la séance d'aujourd'hui par quelques points concernant l'actualité à Sciences Po. Tout d'abord, Mathias VICHERAT a démissionné de son poste de directeur de l'IEP et d'administrateur de la FNSP. Comme il nous l'a expliqué dans un message qu'il a envoyé le mercredi 13 mars, il a appris qu'avec son ex-compagne, ils ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel en conclusion d'une enquête conduite par le Commissariat du 7^{ème} arrondissement de Paris, sans qu'aucune plainte de part et d'autre ne soit déposée. Il conteste toujours les accusations de violences qui ont été formulées et diffusées à son égard. La justice permettra d'établir la réalité des faits. Suite à la démission de directeur, en accord avec la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une administration provisoire vient d'être nommée. Monsieur Jean BASSERES, à partir du mercredi 27 mars, exercera la plénitude des fonctions d'administrateur et de directeur de Sciences Po, et ce jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction. Aussi, la présidente de la FNSP, Laurence BERTRAND DORLEAC, et moi-même en tant que présidente du conseil de l'institut, nous avons établi le plus vite possible les modalités d'élection de notre nouvelle direction ainsi que notre agenda. Nous avons envoyé un message le vendredi 22 mars détaillant la procédure et le calendrier du processus de nomination d'une prochaine direction. Les conditions de cette nomination sont fixées par l'article 27 du décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 déterminant les statuts de la FNSP, et l'article 6 du décret n° 2016-24 du 18 janvier 2016 déterminant ceux de l'IEP de Paris. Ces articles précisent dans les mêmes termes les points suivants : « le Conseil d'administration de la FNSP et le Conseil de l'Institut mettent en place une commission chargée de préparer la proposition faite aux deux Conseils en vue de la nomination, respectivement, d'une nouvelle administration de la Fondation et d'une nouvelle direction de l'Institut ». En temps ordinaire, elle doit être mise en place au plus tard six mois avant l'expiration du mandat du directeur de Sciences Po. Dans les circonstances présentes, elle sera constituée dans les plus brefs délais. Les missions de cette commission sont les suivantes : mettre en œuvre une procédure d'appel public à candidatures publié au Journal officiel de la République française, examiner les candidatures, et sélectionner celles qui donneront lieu à une audition par cette commission ; arrêter une proposition comportant le cas échéant plusieurs noms, et la soumettre chacun en ce qu'il concerne au CA et au CI. Cette commission, qui comprend 12 membres, est composée de la façon suivante : les quatre membres du bureau du CA, Laurence BERTRAND DORLEAC, Alexandre MARIANI, Laurence PARISOT et Sébastien PIMONT, les quatre membres du bureau du CI, Simon CORDONNIER, Inès FONTENELLE Adrien LEHMAN et moi-même, et quatre personnalités qualifiées, françaises ou étrangères, extérieures aux deux Conseils et désignées par vote par chacun d'entre eux, c'est-à-dire deux par les CA et deux par les CI, en cherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Cette commission est présidée conjointement par la présidente du CA et la présidente du CI. Ces délibérations sont prises à la majorité des membres présents, lesquels se prononcent par vote au scrutin secret. Avec Laurence, nous avons travaillé ensemble sur l'élaboration d'un calendrier qui prévoit des auditions des candidats proposés par la commission avant le vote des membres du CI le 12 septembre, et le 13 septembre pour les CA. Par la suite, le nom du candidat retenu sera soumis aux autorités publiques pour la nomination. La première étape maintenant consiste à solliciter vos suggestions de personnalités extérieures, afin que nous puissions composer une liste avec notre bureau du CI pour préparer le vote lors de la séance prochaine, le 23 avril. Je vous enverrai un e-mail à la suite de notre séance d'aujourd'hui pour vous demander vos suggestions de personnalités extérieures.

Passons à un autre point d'actualité, relatif aux événements qui se sont déroulés dans l'amphithéâtre Boutmy le 12 mars dernier, ayant entraîné la venue du Premier ministre à la séance du CA du 13 mars. Ces deux événements, la gestion de ce qui s'est passé à Boutmy et ce que le Premier ministre a dit, ont suscité une profonde émotion, beaucoup d'interrogations, et des prises de position de toutes nos communautés, avec des textes écrits par la faculté permanente, par l'intersyndicale des salariés et par les étudiants, réaffirmant la liberté académique et dénonçant sans équivoque toute forme d'exclusion, de discriminations, d'antisémitisme, de racisme, d'islamophobie et de violence. Pour établir les faits, deux enquêtes sont actuellement en cours. Une enquête interne est menée par la CEIP. Parallèlement, Sciences Po a saisi le Procureur de la République concernant des faits à caractère antisémite sur la base de l'article 40 du Code de procédure pénale. Nous devons compter sur ces instances d'enquête pour établir les faits et rendre leurs décisions, tout en cherchant à apaiser les tensions sur notre campus. En attendant que la lumière soit faite sur ces événements, nous devons accorder aux étudiants la présomption d'innocence, et veiller à ce que toutes et tous nos étudiants se sentent en sécurité, protégés et assurés que toute forme d'antisémitisme, ainsi que toute autre forme de racisme, de discrimination et d'islamophobie ne seront pas tolérées. Si l'enquête révèle des infractions, des sanctions appropriées seront prises par la section disciplinaire en interne et par le système judiciaire dans le cadre de l'affaire pénale. J'ai sollicité la participation de Kate VIVIAN, directrice de l'engagement, Emilie PRADE, directrice de la communication et Simon CAHEN, directeur du cabinet du directeur, pour répondre à vos éventuelles questions. Je les remercie.

Je souhaite auparavant demander si la présidente de la FNSP, Laurence, souhaite ajouter quelque chose à ces points d'actualité.

Laurence BERTRAND DORLEAC

Non, je n'ai rien à ajouter, à moins qu'il y ait des questions. Merci.

Dina WAKED

Merci, Laurence. Est-ce qu'il y a des questions, des réactions ?

François HEILBRONN

Tout d'abord, je regrette le départ de Mathias VICHERAT, et je veux saluer le travail effectué par lui au sein de cette maison. C'était un grand directeur, un grand directeur de plus qui doit partir dans des conditions, hélas, tristes et injustes, à mon avis.

Mais je voudrais revenir sur les incidents du 12 mars. Comme vous le savez, je suis depuis longtemps dans cette maison, et je voudrais — pour une fois, j'ai rédigé ma communication. Je ne rédige jamais. Je suis à ce Conseil depuis 17 ans, vous le savez, je vous l'ai assez dit. Mais j'ai rédigé parce que les événements qui se sont passés sont très graves, heurtent profondément l'ancien de Sciences Po que je suis, heurtent profondément le professeur de Sciences Po attaché à cette maison que je suis, et heurtent profondément le membre du Conseil de direction que je suis.

« Marcel PROUST, Pierre MENDÈS FRANCE, Jacques BINGEN, successeur de Jean MOULIN et martyr de la Résistance, dont le nom est sur la plaque à l'entrée de notre Institut, Michel DEBRÉ, Simone VEIL, Laurent FABIUS, Gabriel ATTAL, sont tous diplômés de Sciences Po, notre école. Ils sont tous juifs. Ils ont toutes et tous gardé des souvenirs heureux de leurs années d'études en nos murs, espace de formation intellectuelle, exigeant lieu de débats, de confrontations, mais jamais, non jamais, sauf peut-être entre 40 et 44, de haine contre les juifs. Étudiant dans ces murs au début des années 80, je défendais Israël. Mes amis trotskistes et communistes, la Palestine. Nous débattions vigoureusement à la péniche où chacun avait le droit d'afficher sur les murs prévus à cet effet ses opinions, et n'ont occupé tous les murs, oui, tout l'espace pour les Palestiniens de Rafa pendant plus d'un mois, comme récemment. J'invitais l'ambassadeur d'Israël en France, Méïr ROSENNE, en Boutmy. Ils invitaient le représentant de l'OLP, Ibrahim SOUSS, également en Boutmy. L'amphi était plein à chaque fois. Personne ne portait de masque, personne ne brandissait de drapeaux, personne ne filtrait les entrées sur des critères ethniques. Tout le monde avait le droit de poser des questions. Les débats étaient animés, contradictoires, formateurs. À aucun moment il n'y avait de l'essentialisation sur nos origines juives ou nos engagements pour Israël. À aucun moment.

J'enseigne sans discontinuer à Sciences Po depuis 33 ans, dans un climat apaisé jusqu'à il y a dix ans. Depuis 2014, je sens monter la vague antisémite dans notre école. Elle correspond à la radicalisation d'une certaine gauche autour de Jean-Luc MELENCHON et de la France Insoumise, qui pour des raisons idéologiques, mais aussi politiques, a fait de son combat contre Israël, mais aussi et de plus en plus contre les Français juifs, un de ses principaux combats. Cette radicalisation a ainsi franchi les murs de notre école. Depuis dix ans, les incidents se multiplient. Étant un militant juif visible et engagé comme vice-président du Mémorial de la Shoah et membre du comité directeur du CRIF, je reçois depuis dix ans de plus en plus de témoignages alarmants d'étudiantes et d'étudiants juifs de Sciences Po. Ils sont ostracisés. On leur demande de prendre position sur les conflits israélo-arabes. On les écarte. Ils ont du mal, dans certaines conférences, à trouver des binômes de travail. Certains professeurs — oui, certains professeurs les ostracisent. Oui, certains enseignants. Les étudiants juifs de Menton demandent assez rapidement leur mutation sur un autre campus, comme le rapport de l'UEJF Sciences Po Menton de mars 2023 le montrait, en énumérant les nombreuses agressions verbales contre les étudiants juifs, dont ceux en échange de Columbia qui s'en sont plaints à leur université d'origine. Dans des conférences sur la Palestine, on leur refuse le micro. J'en ai été témoin lors de la conférence de Rima HASSAN, le 5 mars, dans l'amphi Jean MOULIN — Rima HASSAN, qui se fit applaudir par 200 élèves quand elle confirma qu'elle souhaitait en libérant la Palestine du fleuve à la mer la disparition de l'État d'Israël. En 2016, quand une de nos étudiantes, Amira JUMAA, qui souhaitait mettre les Juifs au four, a été, après un long combat, définitivement exclue de Sciences Po, elle le fut, mais par un vote à une voix de majorité, et tous les représentants étudiants présents votèrent contre cette exclusion. Elle fut ensuite condamnée au pénal. Mais depuis, les massacres barbares antisémites commis par le Hamas le 7 octobre en Israël, la situation a de nouveau empiré pour nos étudiants juifs et encore plus pour celles et ceux engagés au sein de l'Union des étudiants juifs de France, association créée en 1945 par de jeunes résistants juifs. Je pense que Kevin COHEN, ancien président de l'UEJF et membre de l'UNEF, confirmera un certain nombre de choses que je vous ai exprimées.

Je souhaiterais vous alerter, vraiment vous alerter, sur l'état psychique des étudiants juifs de Sciences Po. Ils se sentent de plus en plus mal, agressés, exclus, ostracisés en classe. Ils sont pris à partie sur les réseaux sociaux. Ils sont sommés de se faire discrets. « Faites-vous discrets ». On leur dit sur les boucles WhatsApp de promo. On cherche donc à les réduire au silence, une minorité, la minorité juive qui dérange. J'ai du mal à écrire cela et penser que cela arrive tous les jours dans notre école depuis le 7 octobre. Oui, tout cela arrive bien, et ce ne sont pas les soi-disant pétitions dont les auteurs n'ont même pas le courage de signer de leur nom qui masquera cette terrible vérité. Heureusement, Mathias VICHERAT, dont je tiens à saluer le courage et l'engagement contre le racisme et l'antisémitisme, a créé une commission pour lutter contre ces délits, a doté notre école d'un référent discrimination, Fanny ADDA, dont je salue l'excellent travail, a signé un partenariat de formation et d'échange avec le Mémorial de la Shoah. Heureusement que Mathias a réalisé tout cela, et je l'en remercie. Où en serions-nous aujourd'hui ? Vers qui nos étudiants juifs agressés pourraient-ils se tourner ? Notre main, nos mains ne doivent pas trembler et nos étudiants coupables de délits pénaux comme l'apologie du terrorisme, de racisme, d'antisémitisme, de négationnisme, comme toute forme de discrimination, doivent être poursuivis, exclus temporairement pour les plus menaçants, traduits devant les commissions disciplinaires. La haine antisémite, comme toutes les formes de haine, n'a rien à faire à Sciences Po. C'est contraire à toutes nos valeurs, et c'est, comme nous le constatons depuis deux semaines, très nuisible à l'image nationale, mais aussi internationale de notre grande université.

J'ai commencé cette trop longue, mais nécessaire intervention par évoquer nos grands anciens Français juifs et modèles de l'ascension républicaine en France pour les Juifs. Pourquoi l'ai-je fait ? Car je suis animé d'une crainte naissante, depuis le 7 octobre, encore plus depuis le 12 mars : et si les étudiants juifs français ou venus des États-Unis ou d'Israël craignaient maintenant de venir étudier à Sciences Po ? S'ils se détournaient de Sciences Po ? Depuis le 12 mars, j'ai rencontré ou échangé avec huit militantes et militants de l'UEJF, bouleversés, traumatisés, fragilisés. Une jeune fille de 19 ans — oui de 19 ans, de deuxième année, craint maintenant de venir en cours. Elle dont le rêve de jeune fille était de faire Sciences Po, et désespérée, elle veut abandonner Sciences Po. Dans une étude nationale de l'UEJF réalisée en septembre, soit avant la flambée antisémite de l'automne, 24 % des étudiants juifs français ont déclaré avoir choisi leur université et leur école en fonction du climat antisémite qui y règne ou pas. Un étudiant juif sur quatre en France en 2023. Depuis le 12 mars, j'ai eu trois appels de parents

juifs dont les enfants, excellents élèves, ont toutes les chances d'être admis à Sciences Po. Ils m'ont posé cette terrible question : « en tant que parent toi aussi, dis-nous si Sciences Po est un endroit sûr pour nos enfants ». Et à mon grand désespoir, à mon grand désespoir, à ce jour, je ne peux rien leur garantir. Après avoir vu les visages masqués de la haine en Boutmy, en Jean Moulin ou à Menton. Je ne peux rien leur garantir, mais il dépend de chacune et de chacun d'entre vous que notre école redevienne celle de tous les débats libres, et que les factieux haineux soient définitivement exclus et que tous les étudiantes et étudiants juifs soient de nouveau heureux de franchir nos portes. Je vous remercie.

Kevin COHEN

Je n'ai pas eu une aussi belle plume, je pense, que François HEILBRONN, sur ce sujet. J'aimerais parler librement par rapport aux événements, enfin, ce qu'il s'est passé, d'une gravité extrêmement — sans précédent. Ça va faire peut-être 6 ans que je suis à Sciences Po, et jamais je n'aurais pensé vivre ça, en tout cas par messages interposés puisque ce jour-là, je n'étais pas présent, mais ce sont mes amis qui ont été victimes, qui ont été victimes d'ostracisation, qui ont été victimes d'antisémitisme à l'entrée de cet amphithéâtre et à l'intérieur, puisque certains faits n'ont pas encore été mis aux yeux du jour. Cependant, une étudiante — deux étudiantes se sont vues ce jour-là refuser l'entrée de cet amphithéâtre. Il a fallu l'intervention de l'administration pour qu'elles puissent rentrer. Un autre, à l'intérieur, s'est vu intimidé, on lui a imposé de partir, ce qu'il a refusé. Deux autres — un autre, on lui a demandé son nom. Il a dû le décliner, son nom et son prénom. On lui a demandé expressément de soutenir la Palestine, ce à quoi il a répondu « qu'est-ce que tu en sais ? Qu'est-ce que tu en sais ? ». On lui a imposé. « Alors, dis, « vive la Palestine » ». Il a dit qu'il ne voulait pas le dire. On lui a imposé de mettre un masque, parce que sa présence dérangeait.

Mesdames et Messieurs, ce climat antisémite latent au sein de notre école ne date pas du mardi 12 mars, mais est bien présent depuis le 7 octobre. L'importation haineuse du conflit israélo-palestinien, et ce manquement à un débat, ce manquement aux libertés fondamentales, finalement, cette liberté académique qui aujourd'hui est entravée — des étudiants se voient ostracisés, des étudiants se voient refuser de rentrer dans certains groupes pour faire des exposés. Et ça, c'est une réalité. C'est une réalité. Ce sont les conditions d'études aujourd'hui des étudiantes et des étudiants juifs à Sciences Po Paris. Il faut impérativement que l'administration se saisisse véritablement de ce problème de fond. Et je fais grande confiance, j'ai une grande confiance auprès de l'administration par rapport à ça, d'avoir une réponse académique, mais aussi une réponse de fermeté. Pour tous les auteurs d'antisémitisme, malgré — sous couvert d'antisionisme. Il faut, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui permettre d'assainir un petit peu aussi notre environnement d'études. Il n'est plus possible aujourd'hui que des étudiantes, des étudiants juifs ne peuvent plus, ne se sentent plus en sécurité en venant dans cette école. Et si, malheureusement, ça s'installe sur le long terme, j'ai peur que, comme l'a dit François HEILBRONN, le choix de Sciences Po ne soit plus une possibilité pour bon nombre d'entre nous, de se dire « est ce que j'ai envie d'aller étudier dans un environnement où je dois me cacher, où je ne dois pas dire mes opinions ou même ma religion ? ». Et ça, ce n'est pas du tout une pente dans laquelle Sciences Po doit s'inscrire. Au contraire, j'ai une grande confiance sur l'enquête qui est en cours. Cependant, beaucoup — comme les rapports, les différents rapports que l'UEJF a rapportés par rapport à la situation depuis bien avant le 7 octobre, parce qu'effectivement, il ne faut pas non plus oublier le campus de Menton, qui aujourd'hui est aussi au cœur des tourmentes, mais depuis bien longtemps, il faut agir, il faut véritablement assainir, avoir une réponse pédagogique, académique, mais une réponse de fermeté vis-à-vis des coupables d'antisémitisme, de racisme, et de racisme anti-arabe. Puisque finalement, oui, la conséquence de cette importation, ce sont de vives tensions qui sont ravivées par des pyromanes politiques, avec des propos qui sont fortement diffamatoires et qui, aujourd'hui, pèsent dans le débat, qui pèsent dans l'état d'esprit d'étudiantes et d'étudiants. Et pour ça aussi, il faut agir.

Quentin COTON

Bonjour à tous. Alors, on aura, nous, beaucoup à dire, mais on va commencer par un état des lieux très général vis-à-vis aussi de ce qu'il s'est passé et du départ de Mathias VICHERAT. Je me souviens avoir dit dans ce Conseil que le bateau Sciences Po tanguait, ce à quoi on m'avait répondu, « mais non, tout va très bien ». Permettez-moi de réitérer notre constat, et d'aller même plus loin : non seulement le

bateau tangué, mais son capitaine a abandonné la barre, les mousses les plus radicaux poursuivent leur entreprise de destruction de la coque avant que la marine ne soit venue nous rattraper.

Les événements d'il y a deux semaines ne sont qu'un infime témoin d'une réalité trop longtemps laissée sans réponse. Nous avons alerté sur les discriminations qui se posent aujourd'hui vis-à-vis des événements il y a deux semaines. Sur l'antisémitisme, il ne s'exprime pas uniquement physiquement sur les campus, que ce soit à Menton, etc. J'ai avec moi des screenshots de ce qu'il se passe sur les groupes de promotions. Alors, je vais vous en faire lecture. Dans un groupe de promotion, une étudiante explique à une autre, « au vu de la situation, la moindre des choses, c'est de vous faire discrets. Non, vous n'allez pas mourir parce qu'aujourd'hui, vous vous êtes sentis mal en tant que sioniste ». L'étudiante en question qui aurait été exclue de l'amphithéâtre explique au Parisien, « toi, tu auras un billet gratuit vers la Pologne », c'est ce qu'elle aurait entendu dans les couloirs de Sciences Po. Sur le groupe Justice for Palestine Sciences Po, lorsqu'une personne publie un CP de l'UEJF dans lequel l'association juive regrette que les vies juives aient si peu de valeur, une étudiante répond, « demande à Rothschild ». Voilà. Voilà ce qu'il se passe aujourd'hui dans les groupes de promotions, et ce n'est pas uniquement sur l'antisémitisme, c'est un constat général aussi sur l'opinion et la manière de pouvoir exprimer son opinion à Sciences Po. J'invite les membres de ce Conseil à se rendre sur Instagram et à aller voir le compte Sciences Pas de Débat sur lequel les étudiants font état de ce qu'ils vivent dans notre école vis-à-vis de leur opinion politique. C'est la cinquième cause de discrimination au sein de notre école, c'est en tout cas ce qu'avait conclu le groupe de travail sur le sujet. Ce n'est pas faute d'avoir alerté, d'avoir transmis, d'avoir dialogué. On est très inquiets vis-à-vis des relations avec nos partenaires culturels, institutionnels et universitaires, que ce soit par rapport aux événements d'il y a deux semaines que par rapport à l'image que ça donne de notre école. On dispose de nombreuses preuves, pour beaucoup entre les mains de l'administration depuis des mois, voire des années, qui dans une université ferme auraient déjà conduit à des sanctions sans qu'aucune récidive n'aurait été constatée.

Notre école doit reprendre la main sur cette infime minorité agissante qui a trop fait la loi dans nos couloirs, organisant blocus, exclusion sociale et maintenant tri. Cette minorité qui a trop souvent eu gain de cause, qui a trop souvent profité de l'aveuglement de l'école sur ses agissements, qui a trop laissé l'ostracisme s'installer. L'administration et la direction ne doivent pas être aux côtés des factieux, des menteurs et des agitateurs. Nous appelons aujourd'hui la direction à la fermeté et l'exemplarité. Nous ne jugerons plus les mots, simplement les actes. Je vous remercie.

Chiara MARTINELLI

Alors, beaucoup a été dit, donc je ne vais pas répéter. Donc, nous prenons la parole surtout pour rappeler que notre école a besoin de pluralisme, et pour ce faire, ce Conseil doit en être le moteur. Les événements récents ont donc donné lieu à des signalements de propos et d'actes à caractère antisémite. Désormais, ils sont dans les mains de la justice, et nous espérons que l'enquête va se poursuivre sans ingérence extérieure et avec du sérieux.

Nous tenons à rappeler en soi qu'à NOVA, mais en général, on est d'accord avec d'autres syndicats, à Sciences Po, le débat est encore possible. On doit travailler afin de le rendre encore possible. Sciences Po, effectivement, est le reflet de la société. Elle est traversée par des débats, des controverses, parfois intenses. Donc, c'est à nous, ici, de favoriser le dialogue, écouter les revendications étudiantes, toutes, donc pas seulement celles qui nous plaisent, créer des espaces de saine confrontation pour éviter les frustrations, et éviter donc les dérives. Nous refusons que Sciences Po s'éloigne de ce pluralisme qui est nécessaire et qui fait du mal à la fois aux étudiants et aussi à l'école. En effet, on voit les médias, on voit le monde politique, on montre que Sciences Po apparemment se dégrade, et nous ne sommes pas d'accord. À Sciences Po, nos formations sont encore excellentes. Les professeurs, comme dit dans les dernières consultations qui ont été présentées au Conseil de l'Institut, sont fiers de travailler à Sciences Po, apparemment encore aujourd'hui. Les étudiants aussi continuent à être contents d'être là, et aussi les nouveaux étudiants, les lycéens, montrent quand même encore leur intérêt pour étudier à Sciences Po. Donc, nous voulons garder tout ça. Nous tenons à tout ça. Le savoir qui nous est transmis ici à Sciences Po est multidisciplinaire, pluraliste, impartial, et doit l'être. Ainsi, notre école doit demeurer un lieu d'ouverture, de débat, d'enrichissement pour tous.

Et donc, en général, je voudrais finir en tant qu'étudiante étrangère, car nous voulons refuser fortement les discours qui voudraient présenter notre école comme étant à la dérive, influencée négativement par nous, les étudiants étrangers, les étudiants internationaux. Je pense que les étudiants internationaux enrichissent cette école. C'est un moteur aussi de cette école. Il n'y a aucune différence dans nos cours et dans nos activités associatives entre les étudiants français et les étudiants internationaux. Et donc, ce multiculturalisme que nous voulons protéger doit aller de pair avec le pluralisme. Et notre présence ici, même si, certaines fois, peut amener à des débats plus intenses, doit être quand même chérie. Merci.

Damien GARCIA

Alors, en tant que représentants du collectif des doctorants, nous voulions d'abord reconnaître et saluer le premier pas qui a été effectué avec la minute de silence qui est prévue ce jeudi, qui exprime donc la compassion et la solidarité avec toutes les victimes civiles que nous partageons. Nous pensons que ces mesures tendent vers l'apaisement et que c'est très positif, mais que ça ne va pas assez loin, comme d'autres membres de cette Institution. La communauté des doctorants a été choquée par l'intervention à plusieurs reprises du gouvernement, qui, nous le pensons, n'a fait qu'ajouter de l'huile sur le feu, et qui est plutôt de nature à remettre en cause la liberté académique. Nous savons, et ça a été répété ici, que la mobilisation des étudiants et des étudiantes, le débat, font partie intégrante de l'identité de Sciences Po, et nous pensons que le rôle de Sciences Po est plutôt de protéger ces étudiants et ces étudiantes, que ce soit des pressions extérieures, des discriminations antisémites comme islamophobes. Mais nous voulions également nous positionner plus explicitement et interroger l'utilisation de l'article 40, sa systématicité, et nous positionner plus explicitement pour l'interruption des poursuites disciplinaires à l'encontre des organisateurs et organisatrices de l'événement qui est discuté aujourd'hui. Et plus largement, nous déplorons que Sciences Po n'ait pas adopté de position plus claire vis-à-vis des partenaires universitaires et financiers et de la guerre génocidaire en cours.

Sur le point de la démission de Mathias VICHERAT, malgré ce contexte troublé par l'actualité, nous voulions également exprimer du soulagement vis-à-vis de cette annonce, et nous regrettons le fait que l'arrivée à cette position, qui est à nos yeux de bon sens pour préserver l'institution, ait mis autant de temps, et nous pensons que cette situation a notamment éclairé un point important, en montrant qu'il manquait peut-être des cadres clairs pour gérer ce genre de situation, et qu'on a été empêtrés pendant trop longtemps, et ce Conseil en est témoin, dans ces discussions et dans un flou qu'il conviendrait de dissiper. Et donc, nous voulions peut-être mettre le sujet sur la table de réfléchir à des dispositions qui permettraient de gérer de situations plus explicitement – alors, pas nécessairement en changeant de statut, mais peut-être en investissant, en saisissant des dispositions qui pourraient déjà exister. Merci beaucoup.

Jérôme GUEDJ

Je pense, comme beaucoup, se dire que ce type de débat peut avoir, dans cette enceinte – est une meurtrissure, évidemment. Vous indiquez aussi que, manifestement, il nous faudra nous départir, et je le dis collectivement, d'une forme de résignation ou d'acceptation de signaux faibles qui, tôt ou tard, finissent par devenir tonitruants. En écoutant François HEILBRONN, j'étais meurtri, peut-être parce que moi-même, enseignant depuis de nombreuses années ici, et avec quelques antennes dans la vie universitaire et dans la vie étudiante, de considérer que ces signaux faibles n'ont pas suffisamment mobilisé. À vous entendre, se poser la question de comment et pourquoi nous en sommes arrivés à ce qu'il ait fallu le caractère explosif et insupportable de ce que tous les témoignages nous indiquent, en droit on appellerait ça un faisceau d'indices, pour en être à questionner la manière dont on désescalade. Ce à quoi nous sommes aujourd'hui confrontés.

Et c'est le premier point que je voulais aborder, en partageant et en souscrivant à ce qui a été indiqué, et aussi en questionnant, pour être sûr de ne pas passer à côté d'éléments. Je viens de vous entendre, Monsieur. S'il y a des discriminations, vous dites islamophobes, c'est un terme que je n'utilise pas, mais en tous les cas s'il y a des expressions de racisme antimusulman à Sciences Po, alors il faut nous le dire. Alors, il faut que nous soyons saisis. Parce que moi, comme citoyen, comme membre du Conseil, accessoirement comme parlementaire, si j'entends un étudiant qui signale ou qui dit que cela existe à Sciences Po, alors, pardon, mais sans céder à la judiciarisation, mais je suis obligé de faire un article 40 et de vous dire « informez-moi », informez-nous de situations dans lesquelles vous estimez, comme ça

a été fait sur ce qu'il s'est passé le 12 mars, qu'il y a des éléments qui sont insupportables. Parce que sinon, cela accentuerait ou procéderait de ce que je viens de dénoncer auparavant, une forme de résignation, d'acceptation, de banalisation de ces signaux faibles qui, dans le fond, ne le sont pas.

Et donc mon questionnement, il est sur ce que nous sommes amenés à faire, là. Dans le contexte particulier qui est aussi celui de Sciences Po et de sa gouvernance. J'ai compris, et je m'en félicite, que dans cette logique, je ne sais pas s'il faut l'appeler d'apaisement, ou en tous les cas de recherche, de point de rassemblement là où les fractures ont pu s'établir, que l'initiative prise du rassemblement le 28 mars participe de cette démarche. Et dimanche soir, j'ai comme d'autres pris connaissance du communiqué qui nous a été adressé. Je vais tout de suite poser une question, parce qu'il y a un point qui m'a interloqué comme membre de ce Conseil de l'Institut. Vous n'êtes pas signataire, donc savoir si c'est l'ordre des choses normales. Enfin, je le regrette pour tout vous dire, parce que quand toutes les instances de gouvernance de Sciences Po prennent une position, celle à laquelle j'appartiens, le Conseil de l'Institut n'en soit pas — donc, je ne sais pas si c'est parce que vous n'avez pas été sollicitée, si c'est parce que vous considérez que la FNSP est suffisante, mais forcément, l'absence, là, pour le coup, est visible. Et je ne voudrais pas que d'aucuns considèrent que le Conseil de l'Institut et sa présidente ne sont pas partie prenante de cette initiative, dont on aurait pu peut-être se dire, et chacun doit se battre la coulpe, qu'elle aurait pu intervenir plus tôt, qu'elle aurait pu intervenir à d'autres moments, mais dont nous ne sommes pas nous-mêmes saisis.

Et donc, je veux terminer, parce que je suis déjà trop long, sur les deux points sur l'avenir, même s'il y en a un qui renvoie à une période, à ce qu'il s'est passé au Conseil d'administration de la FNSP. Je pense que c'est aussi intéressant que nous échangions entre nous sur le sentiment que moi, j'entends, et que je respecte comme toute expression se faisant, d'une atteinte à la liberté académique que la venue du Premier ministre aurait entamée. Je trouve ce débat stimulant intellectuellement. Le Premier ministre, dont je ne veux pas être suspecté d'être un thuriféraire et un porte-parole, vient porter une parole d'interpellation sur les faits qui se sont passés. Et la conséquence dans la séquence, comme diraient les communicants, c'est la saisine de la justice par le gouvernement lui-même, dans la volonté, en tous les cas, du procureur, de montrer que ce qu'il se passe à Sciences Po n'est pas une bulle déconnectée de ce qu'il se passe dans le pays. Et donc, si la perception de l'affirmation d'un principe de droit ou d'un principe républicain est perçue comme une atteinte à la liberté académique, alors je veux que nous ayons ce débat et cette discussion. Parce que c'est aussi l'idée selon laquelle la liberté académique, principe évidemment à défendre envers et contre tout, pourrait être supérieure ou transcender les questions qui nous ont animées et qui sont celles du respect du droit. Dit autrement, la liberté académique n'intègre pas cette forme de résignation, de complaisance, voire de soutien, aux discriminations que nous condamnons. Ou alors, ce n'est plus une liberté. Je le dis vraiment avec la solennité, que moi, j'ai été intrigué en effet que d'aucuns considèrent que ce rappel puisse être perçu comme une atteinte à la liberté académique. Et je pense, parce que je préfère qu'on ait le débat plutôt qu'on voit des abcès se gonfler et nous poser problème le moment venu.

Et vraiment, la dernière question, c'est sur la période qui s'ouvre, parce qu'on a un calendrier qui nous amène jusqu'au 13 ou 14 septembre pour la désignation du successeur à Mathias VICHERAT, auquel moi aussi je veux rendre hommage pour le travail effectué, et lui exprimer forcément le soutien dans un moment humainement et personnellement difficile, de se dire : qu'est-ce qu'on dit, nous ? Qu'est-ce qu'on peut dire à l'administrateur provisoire ? Qu'est-ce que nous pouvons, nous, faire collectivement pour qu'il n'y ait pas une période de flottement ? Et je ne crois pas que ce soit l'intention. Les faits qui ont déclenché le conflit israélo-palestinien, malheureusement, va durer, avec des soubresauts, avec des drames, avec des prurits émotionnels qui auront des répercussions encore à Sciences Po. Et donc, et au-delà de ce fait générateur, sur toutes les autres questions, il y a une ligne de conduite aujourd'hui, et donc, moi, j'ai besoin de savoir comment cet administrateur, alors qu'il démarre dans deux jours, si j'ai bien compris, ou demain, qu'est-ce qu'on lui dit, nous ? C'est quoi, le cahier des charges ? C'est quoi la ligne pour, et peut-être l'épauler et l'appuyer, pour que cette période transitoire ne soit pas justement une période transitoire, et qu'elle, sans préjuger de ce qui se passera après, qu'elle soit une période à la fois de gestion de crise, mais dans laquelle on est capable de poser des cailloux pour préparer la suite des opérations ? Voilà, pardon, j'ai été long.

Dina WAKED

Merci beaucoup, juste pour vous répondre en ce qui me concerne et votre question, je regrette aussi profondément que je n'aie pas été sollicitée jusqu'aux dernières minutes pour la rédaction de cette lettre-là, et je regrette aussi de n'avoir pas eu la chance de la signer comme je le voulais.

Emeric HENRY

Je trouve que c'est très, très dur de trouver les bons mots, et les mots sont très importants en ce moment. Moi, j'ai été très ému par le témoignage et le texte de François HEILBRONN, et puis très ému par les témoignages qui ont suivi, parce que ce sont des réalités dont on n'est pas forcément conscient en tant qu'enseignant, et ce sont des témoignages qui nous touchent profondément. Et du coup, se pose la question de comment on avance à partir de maintenant. Par ailleurs, je pense qu'il y a d'autres témoignages qui pourraient me toucher aussi, dont je ne suis pas forcément conscient, donc il faut pouvoir faire émerger ces témoignages, et agir sur ces témoignages. Donc, comment progresser à partir de ce point-ci ? Je pense que la réponse qui a été amenée par la direction et le texte dont on a parlé à l'instant, avec la question de renouer le dialogue, est la première étape absolument nécessaire. Est-ce qu'elle sera suffisante ? Ça, je ne le sais pas. Je pense qu'il faudra pouvoir avoir des données, des chiffres, de nouvelles analyses pour pouvoir vraiment mesurer l'étendue du problème et pouvoir adresser ce problème vraiment de fond. Et de nouveau, vous nous alertez, et je pense que c'est fondamental de nous alerter.

Sur la question, sur le texte que j'ai signé en tant que directeur du département d'économie, sur la venue du Premier ministre, et sur cette question un peu plus globale. Je vais y arriver en me posant la question : est-ce qu'il y a un problème systémique à Sciences Po ? Est-ce que ça vient des interactions dues à l'importation du conflit, les interactions dans le corps étudiant, ou est-ce qu'il y a un problème systémique venant de la direction et venant des enseignants, du corps enseignant ou du corps de chercheur, etc. ? À mon sens, ça n'est pas le cas. Et ça, je tiens à l'affirmer, vraiment, la direction a réagi de manière très forte, et dans le corps enseignant et le corps des chercheurs de cette maison, je ne pense pas qu'on puisse accuser quiconque de propos antisémites ou propos encourageant ou allant dans ces directions. Donc, par rapport à ça, la venue du Premier ministre a été ressentie comme — il aurait pu y avoir une déclaration de condamnation des événements de Boutmy. Il y a eu plus que ça. Il y a eu une venue au Conseil d'administration, et il y a eu une remise en cause de l'Institution, plus généralement, avec des expressions assez fortes, et quelque chose qui suggérait une reprise en main. Et c'est là que le texte est venu. Et c'est un texte qui a été signé par l'ensemble des directeurs du département, par les membres élus du Conseil d'administration, par les doyens, par Sergei qui est ici présent, donc c'est un texte qui a été largement signé, et qui exprime ce souci de l'intervention de l'État dans un processus académique qui doit suivre son cours de manière indépendante — et absolument pas sur la question de la condamnation d'actes antisémites. Là, c'est tout à fait le rôle du Premier ministre d'avoir ces propos. Donc, c'est vraiment la façon dont la venue s'est faite et le signe envoyé qu'il y aurait une intervention dans les affaires de l'école et des questions académiques qui sont portées par l'école.

Donc, voilà, je pense que — moi, j'ai envie de travailler avec ce Conseil pour trouver des moyens d'apaisement, et je pense qu'on est sur la bonne voie, en évitant de soumettre ça à des interprétations du monde extérieur, des gens qui ne connaissent pas Sciences Po, qui vont interpréter des problèmes systémiques plus globaux. Et je remercie par ailleurs Laurence BERTRAND DORLEAC pour son intervention au Sénat, qui était tout à fait — qui était parfaite, et qui soulevait exactement ces points, je pense, dans le même ordre d'idée. Donc, essayons de travailler ensemble sans nous exposer à la machine médiatique.

Alain CHATRIOT

Un mot complémentaire à ce que vient de dire mon collègue, et dans le même sens. D'abord, pour dire combien, au-delà des péripéties institutionnelles déjà connues par notre Institution, effectivement, les questions qui sont abordées depuis le début de ce Conseil sont centrales pour l'identité même de Sciences Po. Et je tiens à redire un petit peu, comme vient de le faire mon collègue Emeric HENRY à l'instant, qu'on ne néglige rien. J'entends l'argument de repérer les signaux faibles, mais il me semble effectivement important, et le texte que vient de rappeler Emeric HENRY, les textes écrits par la direction de Sciences Po y insistent sans cesse, tous propos discriminatoires, antisémites, d'exclusions,

d'appels à la violence, de condamnations, que l'on reprenne ou non le terme sous forme d'islamophobie, sont des éléments que l'ensemble de l'Institution condamne, poursuit, condamne en interne par les procédures des établissements d'enseignement supérieur via les sections disciplinaires, après enquêtes, avec des procédures qui sont lourdes et exigeantes, mais qui sont celles qui nous régissent et auxquelles on est toute une série à consacrer beaucoup de temps, parce qu'effectivement on les juge très importantes. Je le dis, je ne suis pas membre des sections disciplinaires pour les étudiants, je fais partie de celles pour les enseignants, comme l'ont été un certain nombre de mes collègues, et c'est un temps considérable, mais parce que justement, on tient à notre Institution et on veut que ces procédures aillent à leurs termes. Et puis, et ça a été redit et c'est tout à fait normal, s'il y a lieu à des délits pénaux, c'est tout à fait normal qu'ils soient poursuivis, et qu'ils soient poursuivis par un fonctionnement judiciaire tout à fait régulier. Et donc, de ce point de vue-là, rappeler que notre Institution accomplit, dans le respect du droit, ces procédures pour manifester des condamnations fermes de ce type de pratiques, je pense que c'est à la fois une évidence, mais que s'il faut le rappeler, et s'il faut le rappeler contre des discours médiatiques mêlant le flou, l'inexactitude et la malveillance envers notre Institution, nous pouvons le redire, et le redire fermement, collectivement. C'est un premier élément.

Le deuxième élément, et mon collègue Emeric HENRY l'a dit à l'instant, il est de nature un peu différente, sur la nature du texte, très équilibré, qui a été signé par un certain nombre, non pas de représentants de la faculté permanente, mais de directeurs d'unités, de directeurs de départements, et de doyens, et du DFR, notre collègue Sergei GURIEV. C'est tout de même la première fois qu'autant de signatures de responsables de l'établissement s'accordent sur un texte — un texte à la fois précis, très équilibré, très attentif aux termes employés, effectivement, comme certaines personnes utilisent en ce moment le vocabulaire avec des volontés d'arrière-pensées politiques, il est important d'être précis, il me semble que ce texte, totalement inédit par ces signataires, doit être considéré. Et de ce point de vue-là, effectivement, il n'était pas, dans sa première phase, ouvert à la signature parce qu'il a été concentré pour lui donner cette force, mais au-delà de cette émotion profonde sur la série d'éléments, le texte signé est en cinq points, je crois qu'il faut quand même prendre conscience de cette émotion. Et cette émotion, elle renvoie aussi à un point qui est important. On est un certain nombre à s'être peu exprimés dans les médias, parce qu'il y a une vraie question : quand vous êtes face à des discours qui mêlent approximation et malveillance, comment vous y répondez ? Comment vous construisez un discours qui, justement, ne mélange pas tout ? Si vous avez eu comme moi — alors, c'est mon côté vieillard, je ne suis pas un homme de réseaux sociaux, mais je suis un homme qui lit la presse, j'ai été consterné, non pas par les attaques contre l'Institution, parce qu'au fond, elles sont désagréables, mais elles passeront, mais par le nombre d'erreurs factuelles de toute une série d'articles qui ont été faits sur notre Institution. À tel point, pour essayer de vous faire sourire avec des sujets pas drôles, que je me suis parfois inquiété que certains des auteurs d'articles aient été formés dans notre Institution, puisque ça voudrait dire que dans ce cas-là, nous les avons bien mal formés. Je ferme cette parenthèse qui était faite pour faire sourire.

Mais je crois qu'il y a là aussi une vraie question, et une vraie question qui nous rappelle qu'il nous faut essayer, et la partie de crise institutionnelle n'y a pas aidé, certes, de faire comprendre à un certain nombre des externes de notre Institution à ce qu'est aujourd'hui Sciences Po, et à ce qu'est aujourd'hui Sciences Po, à la fois dans le respect d'une longue tradition, dans l'affirmation de principes, dans une évolution vers un établissement, ça a souvent été dit, qui est une université de recherche internationale où la protection de tous nos étudiants fait partie, évidemment, mais il faut le redire si c'est nécessaire, de la donnée de base du fonctionnement de notre Institution, mais où dans le même temps, on ne peut pas supporter en permanence que de l'extérieur, ou parfois, et c'en est plus pénible encore, de l'intérieur, des propos faux soient tenus sur Sciences Po. Alors, quand ce sont des propos faux qui sont tenus par d'éminents collègues retraités, on se dit que, hélas, c'est parce qu'ils espéraient sans doute que c'était mieux avant, et c'était sans doute mieux avant, comme par principe toujours, mais il y a un moment où ça devient très désagréable, et où — je ne le mets pas du tout sur le même plan que l'inquiétude qui doit d'abord nous interpeller considérablement, qui est celle des étudiants sur leurs conditions d'enseignement et de vie dans l'Institution, mais il faut aussi considérer au bout d'un moment qu'un certain nombre d'enseignants-chercheurs, je ne sais pas si c'est le cas pour les enseignants vacataires, non seulement se lassent, mais s'inquiètent de ces discours qui mettent en cause ce qu'est réellement notre Institution. Et là aussi, le coût à l'international pourrait finir par être considérable, et nous faire revenir en arrière sur tout l'acquis, j'allais dire, des 25 dernières années, qui a été de placer notre

Institution sur une carte internationale, avec un poids beaucoup plus important que celui qu'elle avait par le passé.

Je vous prie de m'excuser, j'ai moi aussi été trop long, c'est le problème de ne pas écrire son texte, j'ai eu tort.

Bathylle MISSIKA

D'abord, je voudrais, comme l'ont fait certains de mes collègues, saluer le témoignage de François HEILBRONN, qui m'a aussi beaucoup, beaucoup émue. Moi, je voudrais faire plusieurs choses, et je note la convergence, qui me surprend très positivement ce matin. Donc, tout d'abord, aussi rendre hommage à notre Présidente, Laurence BERTRAND DORLEAC, et à l'administration de Sciences Po, parce que je — alors, on ne vous envie pas, c'est le moins qu'on puisse dire, Laurence, je vous ai trouvée exemplaire, je vous remercie de représenter avec autant de dignité et de justesse notre Institution. Je pense que nous sommes tous d'accord, et merci de nous rendre cette fierté dans un moment où nous nous sentons affaiblis et pointés du doigt. Merci à l'administration de continuer.

Applaudissements.

Voilà, on essaie de voir aussi le verre à moitié plein. Je voudrais aussi rendre un hommage au directeur qui a été, je suis d'accord avec François, un grand directeur, dont il faut respecter le bilan et la présomption d'innocence. Aussi, saluer les étudiants qui, en faisant preuve d'unité derrière un texte, nous montrent tout ce qu'on respecte et qu'on admire à Sciences Po. Donc encore une fois, c'était le moment de le faire, et nous vous en remercions. Une petite note, cela dit, moi, j'enseigne dans le cadre de PSIA, les étudiants étrangers sont un peu les grands absents. Nous, on discute avec les étudiants, ils sont à la fois, je pense, très secoués par ce qui se passe, ne se sentent pas forcément entendus, je ne sais pas s'ils ont toutes les clefs aussi de compréhension, parfois des virgules et de la ponctuation qui est très franco-française, de la partition qui est en train de se jouer en ce moment. Donc, voilà, je voulais juste rappeler aussi qu'autour de cette table, nous ne sommes pas forcément le miroir parfait de l'évolution de notre école.

Et enfin, un appel à l'unité, je suis d'accord avec ce qu'a dit mon collègue Alain CHATRIOT par rapport aux attaques dont fait preuve Sciences Po, et je profite aussi de la présence de madame PRADE ici pour demander si nous pourrions avoir un certain nombre d'éléments de langage très succincts par rapport à la crise que traverse l'école. Pour ceux d'entre vous, d'entre nous qui seraient amenés à s'exprimer, non, on n'est pas à Woke Central, oui, voilà, nous continuons fièrement, et avec dignité et espoir, voilà, cette traversée qui n'est pas toujours facile. Et pour reprendre aussi des termes, des textes qui ont été, qui sont sortis, que je trouve extrêmement forts, avec des mots pesés. Si nous pouvions, nous, tous ensemble, au lieu de regarder, les uns les autres, nous jeter des pierres, faire face, je pense que l'école — enfin nous rendrions à nous-mêmes et à cette école un grand service. Merci.

Eberhard KIENLE

Alors évidemment, comme si souvent, arriver quasiment à la fin du débat rend les choses ou bien plus compliquées ou plus difficiles. Je me souviens d'un débat qui est loin de nos préoccupations, quand même un petit peu, il y a beaucoup d'années, vous vous souvenez peut-être à la fin du procès de PINOCHET devant la Chambre des communes, peut-être que Dina en tant que juriste s'en souvient encore, il y avait quatre juges, et le dernier, Lord HOFFMANN que je connaissais un petit peu, voilà, disait tout simplement, « je m'associe à l'avis éclairé de mes pairs », et voilà, le jugement a été rédigé. Alors, je pourrais le dire parce qu'on a fait beaucoup de choses dont ont été dites, et beaucoup de choses avec lesquelles je suis d'accord, et aussi évidemment des choses qu'on peut peut-être qualifier un petit peu.

Alors, ce qu'on n'a pas encore évoqué, c'est que suite à la lettre, et là évidemment, bon, enfin vous pouvez aussi penser qu'il y a une sorte de triangle, enfin même pas triangle, d'une trinité ici, voilà, les universitaires de la faculté permanente qui disent tous la même chose, mais je voudrais quand même apporter un petit élément. Suite à la lettre des membres du COMAC, rédigée ensemble par les membres du COMAC, vous avez tous ce que c'est, le COMAC, et signée aussi dès le départ par les trois membres élus des universitaires ou de la faculté permanente au Conseil d'administration — suite à cette lettre,

nous avons convoqué une séance du Sénat académique. Alors, le Sénat académique, il est probablement beaucoup moins connu que le COMAC, et le Sénat académique partage quand même avec le COMAC qu'il est une instance, disons, informelle. C'est une tradition qu'on a inventée il y a longtemps, qu'on maintient, c'est le seul forum qui nous permet en tant que faculté permanente de nous réunir, de nous échanger, il n'a aucune réalité statutaire. Il n'empêche que c'est utile de nous voir, de nous échanger, aussi évidemment pour arriver à une position commune, ou ne serait-ce que pour peut-être informer, irriguer les débats dans les Conseils dont nous faisons partie, comme le CI, comme le CS évidemment, comme le Conseil d'administration. Alors, ce Sénat, il ne vote pas, c'est un échange, il n'empêche qu'il y a toujours des convergences ou des divergences qui apparaissent.

Alors, je voulais juste vous faire assez rapidement part de certaines convergences. Un Sénat évidemment qu'il ne faut pas confondre avec celui du Palais de Luxembourg évidemment non, nous sommes bien plus modestes et notre impact est bien plus limité. Alors, ce qu'on avait constaté, c'est qu'il y avait à mon avis, et ça, c'est pour rassurer peut-être les uns et les autres, mes collègues à gauche à droite l'ont déjà dit, c'est-à-dire que je pense que les membres qui y ont assisté, il y avait une bonne centaine de personnes qui y ont assisté par Zoom, c'était la seule manière de l'organiser sur le plan pratique à ce moment-là. Et je pense pouvoir dire que l'importance accordée aux deux sujets principaux de la lettre du COMAC, même si la lettre du COMAC n'était pas le sujet qu'on avait discuté explicitement, mais il était évidemment là dans le fond, et tout le monde l'avait déjà lue, donc il y avait une importance égale apportée ou attribuée à la non-discrimination dans toutes ses formes dans cette université, et non seulement dans cette université, antisémite, anti- raciale, islamophobe ou si l'on appelle antimusulman, donc contre toute discrimination, contre toutes les formes qu'elle peut prendre au sein de cette université. En même temps aussi, et puisqu'on est opposé à toute discrimination, donner évidemment la possibilité à tous dans cette université, notamment les étudiants, mais aussi les enseignants, de s'exprimer de manière claire et de manière — de s'exprimer librement, évidemment toujours dans les limites de la loi, ça s'entend, c'est évident, et que, évidemment, si l'expression, la libre expression dépasse les bornes de la loi, qu'on arrive évidemment à enquêter par les sections disciplinaires, ou qu'on s'adresse à la police, au Procureur et à la justice. Donc, il y avait ce sujet qui était quasiment intouchable pour tous, je peux le dire, non-discrimination dans les faits, non-discrimination aussi dans les discours que les gens tiennent, seule limite, évidemment, la loi qui s'impose à tous. Il y avait en même temps, et ça, c'était un bien, disons, on peut l'appeler peut-être juridique ou non, moral qui était aussi important pour les uns et les autres, c'était quand même celui de la non-ingérence. Alors, non-ingérence, je pense que, et je comprends très bien, Monsieur GUEDJ, ce que vous venez de dire, la peur que la liberté académique pourrait prendre le dessus sur les libertés constitutionnelles. Ce n'est pas ça, l'esprit de mes collègues, je pense, et je pense encore une fois, là, qu'on a une large majorité, je comprends très bien votre préoccupation, mais la préoccupation était plutôt de considérer les libertés académiques comme une partie des libertés constitutionnelles, qui ne sont pas nécessairement plus fortes que les autres, mais qu'il faut défendre comme les autres. La non-discrimination, pour ainsi dire, pour nous, c'est une liberté constitutionnelle, la libre expression, et aussi évidemment la protection de tous ceux qui s'expriment. La liberté académique, elle ferait partie de ces libertés constitutionnelles, mais elle ne prévaut pas sur les autres nécessairement. Ce n'est pas ça qu'on voulait dire, en tout cas, et je pense qu'on s'est exprimé de cette manière, ce qui nous importait au Sénat académique, c'est en effet de nous prononcer de manière égale contre toutes les discriminations et en faveur en même temps des libertés académiques. Et ça, c'est évidemment la question de l'ingérence ou de la récupération. Les personnes qui nous ont rendu visite, pour rester aussi abstrait que possible, ne sont pas les seules qui ont essayé peut-être de récupérer les événements. Donc, on s'adresse évidemment aussi à tous les autres. Ce n'est pas seulement la visite du Premier ministre, c'est aussi les autres. Il faut garder un espace protégé ici pour nos étudiants, pour nous-mêmes, où on peut travailler. Donc, on aurait probablement beaucoup mieux compris les démarches des uns et des autres du côté politique, si les politiques, là aussi, avaient peut-être respecté la présomption d'innocence un petit peu plus, si l'on avait attendu le résultat d'une enquête, d'une enquête interne, et d'une enquête après par le Procureur.

Voilà, tout ça pour dire qu'il y avait cette réunion de la faculté permanente, qui a donné ces résultats, ce consensus, je pense, assez large. Ce ne sont pas deux choses différentes, ce sont deux biens, disons moraux, juridiques qu'on valorise de la même manière, et évidemment, les libertés constitutionnelles sont plus importantes, plus générales que les libertés académiques qui en font partie. Alors, tout ça juste

pour dire qu'il y avait une autre préoccupation qui avait été exprimée très fortement, que les événements, l'exploitation des événements par les uns et par les autres, pourrait peser sur les processus de sélection qui sont très importants. Maintenant, nous savons déjà que nous aurons un administrateur provisoire, mais évidemment la procédure, pour l'élection ou pour la nomination, enfin élection, participation, un processus participatif pour la désignation du futur directeur, il y a des craintes que ce processus sera influencé, impacté par les événements. On espère que non. Évidemment aussi, il y a d'autres successions, d'autres nominations que vous savez, il n'est pas important d'y revenir là.

Alors, voilà, en fin de compte peut-être aussi une petite convergence, ça a déjà été dit, mais nous étions, je pense, plusieurs et largement, largement rassurés par les propos de notre présidente au Sénat et en d'autres lieux, et donc nous espérons que malgré les tempêtes, nous allons arriver à bon port. Merci.

Simon CAHEN

Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais vous apporter quelques éclairages et réponses sur trois sujets : la question de l'enquête, la question du dialogue avec les étudiants, et peut-être les actions de désescalade qui ont été initiées dans les 15 derniers jours. Tout d'abord, sur l'enquête, pour répondre à monsieur GARCIA, il n'y a pas de poursuites judiciaires en cours. Il y a eu un article 40, c'est une obligation légale, monsieur GUEDJ l'a rappelé, il y a une enquête interne administrative qui a été ouverte, qui a débuté le 18 mars, il y a déjà une trentaine d'auditions programmées, et cette enquête va se poursuivre. La CEIP est dirigée par une magistrate indépendante, Catherine FISHER-HIRTZ, et elle a pour but, à la fin de cette enquête, de faire des préconisations à la direction de l'IEP, en l'occurrence l'administrateur provisoire qui prendra ses fonctions donc demain. Ensuite, l'administrateur provisoire devra saisir ou non la section disciplinaire, qui est composée de salariés, d'étudiants, d'enseignants-chercheurs dont un certain nombre de vos pairs qui sont présents dans ce Conseil, et qui auront, eux, à décider des sanctions, potentiellement, contre les personnes qui auront été mises en cause. Ça me paraissait vraiment très important de rappeler ce cadre-là.

Le deuxième point, sur le dialogue. Vous dire que depuis 15 jours, ce qu'on essaye absolument de faire avec Kate VIVIAN, Anne-Solenne DE ROUX, c'est recréer du dialogue. Parce que le dialogue, il a été rompu entre les étudiants, suite à ce qu'il s'est passé le 12 mars en Boutmy, mais aussi rompu avec nous, administration, le 12 mars en Boutmy. Et depuis, on rencontre le plus largement possible les organisateurs de cet événement, les étudiants de l'UEJF, l'association SJP qui s'est mobilisée depuis très nombreux mois sur la cause palestinienne, des étudiants qui se manifestent — demain, on rencontre par exemple une dizaine de signataires d'une magnifique tribune dans Le Monde, que vous avez peut-être vue, ainsi de suite et ainsi de suite. Ce dialogue, il se fait aussi entre les étudiants, les étudiants de l'UEJF et notamment les étudiants organisateurs, le comité Palestine, et SJP, qui se sont rencontrés plusieurs fois. Ce dialogue reprend, il y a de premières initiatives qui sont en train d'émerger, et il est vraiment très important. Ce dialogue c'est aussi l'apaisement au sein de l'Institution. Vous avez parlé, Monsieur GUEDJ, du texte qui a été rédigé — alors, je m'en excuse, ce texte, il a été envoyé un dimanche soir, ce n'est pas dans nos pratiques habituelles, il a été rédigé un vendredi soir et pendant tout le week-end, et je tiens à le dire ici très clairement, il a été proposé largement à la signature.

Dernier point, sur ce qui est prévu dans les semaines à venir pour réussir à faire descendre un petit peu la tension et à se remettre dans notre rôle d'université, et je pense que c'est là qu'il y a nombreuses de choses à faire. Pour l'instant on est vraiment au tout début. Tout d'abord, vous dire qu'on essaye de monter une série de conférences, d'événements, chaque école a déjà organisé des rencontres avec les étudiants et maintenant chaque école, chaque campus, essaye d'être à l'initiative d'un certain nombre de choses pour reprendre notre rôle d'université. Vous l'avez peut-être vu, dès jeudi, il y aura un grand débat ici avec le rabbin Delphine HORVILLEUR et l'écrivain Kamel DAOUD pour essayer de poser la question des conditions du dialogue : comment on arrive à se parler encore, comment on arrive à se parler quand on n'arrive plus à se parler ? Il y a une autre conférence qui est prévue en avril avec Étienne KLEIN, Jean BIRNBAUM sur le courage de la nuance. Il y a deux conférences qui sont en cours à l'EAP de montage avec notamment Denis CHARBIT. Il y a des projets en cours à la PSIA. Enfin, voilà, là, il faut vraiment qu'on se mette tous et toutes dans cette dynamique collective pour arriver à refaire par la science, par le savoir, un certain nombre d'événements. On travaille aussi sur la prérentrée, parce qu'on a bien conscience que la prérentrée est un moment indispensable pour arriver à sensibiliser. Dans la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre les discriminations, il y a un certain nombre de choses

qui sont prévues, notamment il y a un module de formation obligatoire sur la lutte contre les discriminations — il doit sortir, je crois, en juillet, et c'est vraiment important qu'on aille au bout. Et puis, on essaye d'imaginer une prérentrée qui soit aussi adaptée, permettant de travailler sur la question des discriminations, mais aussi sur la question du dialogue, puisque ça reste un sujet que nous devons mettre au cœur de ce qu'on fait avec les étudiantes et les étudiants.

Inès FONTENELLE

J'aimerais revenir sur la démission du directeur, et je laisserai ma camarade compléter sur les autres sujets. Premièrement, on aimerait déplorer le retard qui a été pris pour cette démission, pour finalement aboutir un résultat qui était le même, auquel on aurait pu aboutir dès le mois de décembre. Et donc, avec trois mois de retard, inutilement, nous voilà dans la même situation qui était, de notre point de vue, largement prévisible. Et regretter aussi qu'une sorte de même mécanisme qui a déjà été à l'œuvre par le passé se soit répété cette fois-ci, c'est-à-dire une direction qui apparemment est peu consciente de la gravité de la situation et qui choisit de défendre et de soutenir le directeur, en l'occurrence, ici, son retour. Donc nous déplorons l'énergie et le temps qui ont été perdus collectivement pendant ces trois mois. On pense que cette situation devrait inviter la direction à réfléchir, comme l'ont dit les doctorants, à sa propre approche des questions des violences sexistes et sexuelles, en particulier quand elle concerne ses propres membres, et à la création, notamment, de procédures claires afin d'éviter la répétition de ces mêmes erreurs. Pour terminer, j'aimerais ici saluer non pas le directeur, mais les étudiants qui se sont montrés exemplaires, qui se sont mobilisés, et pour qui il était nécessaire et légitime de mener cette lutte jusqu'au bout, contre cette situation qui était tout aussi déplorable pour Sciences Po que pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Et finalement, c'est cette fameuse minorité d'étudiants agités et excités, qui en dépit des pressions et des menaces de sanctions à multiples reprises, est restée fidèle à ses principes et s'est mobilisée jusqu'au bout pour en arriver à sa démission. Merci.

Mia GUESSAB

Je vais revenir sur le sujet qu'on a déjà évoqué de ce qu'il s'est passé en mars et sur ce que l'Institution en a fait, et les médias également. Déjà, je voudrais commencer par rappeler que les actes antisémites et islamophobes, et d'ailleurs, il y a des faits qui ont déjà été signalés à la direction sur le sujet, et discriminatoires de manière générale, n'ont absolument pas leur place sur les lieux d'études. Et on est les premiers à les condamner, que ce soit dans ces universités-là ou même ailleurs, comme on l'a fait hier par rapport au fait qu'il y ait des affiches pétainistes qui aient été affichées par des groupes d'étudiants sur le campus de l'Université de Savoie. Et on regrette que sur ces cas-là, la ministre, par exemple, ne réagisse pas. S'il y a eu des discriminations dans l'amphi, effectivement elles doivent être sanctionnées, et elles doivent être sanctionnées sévèrement. Mais pour ce faire, il faut faire toute la lumière sur ce qu'il s'est passé, et cette lumière doit être faite loin du bruit des médias, qui n'ont pas vraiment aidé l'affaire.

De manière plus générale, les universités doivent être un endroit où on peut débattre démocratiquement et sereinement, et on a eu beaucoup de retours qui nous disent que ce n'est plus le cas à Sciences Po, vous en avez fait de votre côté, et on aimerait rajouter le fait qu'il y a énormément de professeurs qui n'osent plus s'exprimer sur le sujet, alors même que la discipline qu'ils enseignent mènerait à nous faire penser que finalement, ils sont assez légitimes de s'exprimer sur ce sujet, et finalement ils ont peur, parce que Sciences Po est sur les médias, parce qu'ils sentent qu'il y a un climat dans lequel il n'est pas forcément favorable de s'exprimer. On a des professeurs qui nous ont dit « non, je ne me sens pas en sécurité d'en parler, je ne me sens pas à l'aise », alors qu'on est quand même une université de débats où ce genre de choses, on doit en parler. La direction doit garantir la sécurité des personnes sur les campus, et créer les conditions pour qu'un débat éclairé soit possible. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. On a des étudiants qui sont visés par des propos haineux sur les réseaux sociaux, qui sont harcelés énormément, et qui sont pris à partie même dans la rue — et c'est très grave, on l'a dit déjà à de nombreuses reprises sur notamment des militants d'extrême droite qui s'en prennent à des étudiants mobilisés. Et je voudrais revenir sur quelque chose que vous avez dit, Monsieur HEILBRONN, sur le fait que justement, il y avait des étudiants qui sont restés anonymes et qui, selon vous, masqueraient la vérité parce qu'ils n'osent pas donner leur prénom. Moi, je voudrais qu'on se pose la question de pourquoi ces étudiants ne veulent pas donner leur prénom. C'est peut-être parce qu'ils ont peur justement

des répercussions, parce qu'ils ont un discours qui n'est pas forcément dans la majorité des médias ou même à Sciences Po, et que c'est pour ça qu'ils n'osent pas tout simplement, et qu'ils ont mis leurs initiales.

On regrette, évidemment, l'instrumentalisation de la situation qui a été faite par l'extrême droite, par le gouvernement, par les médias, par toutes ces personnes qui ont vraiment rajouté de l'huile sur le feu, comme on dit. On rejoint ce qui a été dit par les doctorants, et comme eux, on vous remercie évidemment de la minute de silence, qui est un acte qui nous paraît nécessaire et qui nous paraît arriver malheureusement assez tard par rapport à d'autres minutes de silence qu'on a pu avoir, que ce soit après les tremblements de terre au Maroc par exemple. Ça nous paraît quand même être un minimum, un minimum qu'on n'a pas su imposer dès le début. On est contents que notre Institution ait retrouvé sa décence, malgré le fait qu'il ait fallu une forte mobilisation étudiante pour que ce soit le cas. Je sais que, nous, à Reims, il y a eu encore une discussion avec notre directrice pour appuyer cette minute de silence. Donc, ça a été quand même un combat pour avoir rien que ça. Il y a aujourd'hui plus de 32 000 Palestiniens qui sont morts à Gaza suite à la riposte israélienne et au massacre du 7 octobre, et la direction est restée silencieuse et n'a pas entendu les revendications des étudiants ni apporté son soutien à ceux-ci, en dépit de leur extrême souffrance. Donc évidemment, on déplore toutes les victimes, et il faut que l'administration déplore toutes les victimes et c'est ce qui est fait avec cette minute de silence. On demande aussi à ce que la direction prenne position pour la paix, pour le cessez-le-feu et pour la fin des massacres, ainsi que la libération des otages. La revendication des étudiants, ça nous semble assez clair : on demande simplement une prise de position de la part de la direction. Comme ça a été fait — pour l'Ukraine, ça a été fait, on a même eu des condoléances pour la mort de la Reine d'Angleterre, enfin je pense que l'Institution a montré qu'elle était capable de s'exprimer sur ce genre de sujets, et qu'il est, pour ce sujet-là, extrêmement nécessaire de se positionner, surtout dans un climat où c'est de plus en plus compliqué d'en parler, et on est censé quand même montrer l'exemple en tant qu'Institution. C'est pour ça qu'on voudrait un hommage pour les victimes, et la garantie surtout du respect de tous les étudiants dans notre Institution. Merci.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Mia, pour votre intervention. J'aimerais juste revenir très précisément sur l'un des points. Vous mentionnez le cyberharcèlement dont a été victimes un certain nombre de nos étudiants depuis le 12 mars. C'est vrai, nous le constatons. C'était l'une des conclusions néfastes d'un déferlement médiatique extrêmement fort. Nous allons agir face à ces faits de cyberharcèlement qui nous ont été remontés et documentés très précisément. Nous avons déjà fait un certain nombre de signalements sur la plateforme Pharos. Nous sommes en lien avec le rectorat sur ces faits, qui sont effectivement intolérables, nous l'avons rappelé dans le message de dimanche soir.

J'aimerais en profiter pour redire ici la responsabilité collective que nous devons avoir également dans la prise d'images et leur diffusion. C'est un élément que nous constatons depuis plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années, une tendance effectivement à prendre des images identifiables d'étudiants dans des actions diverses et variées, vraiment, à travers les différentes mobilisations qui ont pu avoir lieu depuis au moins un an. Nous devons rappeler ici qu'il est illégal de diffuser des images identifiables sur les réseaux sociaux, dans les médias. Nous ferons un rappel très ferme à ce sujet-là. Il en va aussi de la protection de tous nos étudiants, et je tiens à le rappeler ici très solennellement. Merci.

Emma SALLEY

Alors, je m'excuse de cette intervention qui n'était pas préparée. Je préférerais entendre un petit peu les différents points de vue et y réagir, et expliquer quelle est notre position, nous, à Solidaires étudiant-e-s, en fonction de ces différentes opinions qui ont pu être exprimées sur la situation. Et je pense que j'ai eu raison de le faire parce qu'après certaines prises de parole, je trouve que c'est important aussi qu'on ait des prises de parole étudiantes qui viennent dire que, non, Sciences Po n'est pas une école à la main d'un petit groupe de factieux — et j'alerte vraiment sur ce terme parce que, écoutez, on peut avoir des désaccords, mais il y a quand même des termes qui sont forts et qui, selon moi, ne sont pas utilisables face à ce que l'on vit, ce qu'est la vie étudiante aujourd'hui à Sciences Po. Il y a eu un emballement médiatique le 12. Nous ne savions même pas réellement ce qu'il s'était passé dans cet amphithéâtre, et nous ne le savons toujours pas précisément — il y aura une enquête qui va être menée sur ces faits, et

nous attendons bien sûr ces conclusions — que Sciences Po a été prise dans une tourmente médiatique et politique, et dans des discours qui se sont encore malheureusement en partie tenus aujourd’hui dans le cadre de ce Conseil, qui voudraient associer des actes antisémites, qui effectivement lorsqu’ils se produisent sont intolérables, à l’ensemble d’une communauté étudiante qui se mobilise, qui débat, qui organise des conférences, qui cherche à comprendre, qui cherche à alerter les institutions, et ça me semble bien normal dans une université de sciences sociales qu’on ait cette vie étudiante. L’emballement médiatique du 12 n’aide pas à maintenir une vie étudiante, un débat sain, bien au contraire, et nous, ça nous alerte tout particulièrement.

Nous n’adhérons pas non plus au discours qui voudrait que Sciences Po ne prenne pas en compte les discriminations, qu’il y ait un problème systémique sur cette question d’antisémitisme et sur les discriminations en général. Pourquoi ? Sciences Po a un règlement intérieur qui condamne ce genre d’actes, et Sciences Po a des procédures internes afin de mener des enquêtes, et après nous disposons d’une commission administrative, la section disciplinaire, pour sanctionner ces étudiants. Le fait que ces dispositifs ne marchent pas de manière optimale, c’est une réalité, et on alerte depuis longtemps sur ce point. Personnellement, je suis élue à la section disciplinaire et je sais que d’autres élus portent aussi ce combat, qui est de dire que nous ne disposons pas de suffisamment de moyens dans cette section, que nous ne disposons probablement pas de suffisamment d’élus non plus pour juger ces cas, leur accorder le temps qui est nécessaire. Mais venir dire que Sciences Po ne prendrait pas en compte ces discriminations, ça me semble être un discours qui est particulièrement choquant et dangereux.

Bien sûr, nous avons été aussi choqués par l’intervention du Premier ministre, et encore une fois, ce n’est pas tellement lié à la question de s’il y a des actes antisémites, les politiques prennent position pour les dénoncer et dire que ce n’est pas acceptable à l’université, mais c’est vraiment la forme de cette intervention qui nous a choqués, notamment dans un contexte où nous n’avons plus de direction, il va falloir élire une nouvelle direction, et il nous semble important que ce débat se fasse en interne, entre les différentes communautés de Sciences Po, et sans pression extérieure. La nomination de cette nouvelle direction, elle est importante pour nous aussi, car nous espérons voir une direction qui continuera à porter un certain nombre de points qui nous tiennent à cœur en tant que communauté étudiante : la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le maintien d’une vie étudiante vivante, active. Et j’aimerais aussi revenir sur ce point. Encore une fois, j’ai été extrêmement choquée par les discours qui sembleraient dire qu’il n’y a plus de pluralisme à Sciences Po, qu’il faut bien le dire, la dénonciation qui est portée, ce serait que les étudiants de gauche en fait auraient totalement la masse sur le débat politique et ne laisseraient pas les étudiants de droite s’exprimer au sein de cette Institution, alors qu’on voit au contraire qu’il y a des invités de tous bords dans les conférences qui sont organisées à Sciences Po, que le débat est possible au sein de cette Institution, que ce matin au sein de ce Conseil de l’Institut encore une fois des positions diverses ont pu être exprimées, et personne n’a été censuré dans sa prise de parole. Donc, ce ne sont pas franchement les signes d’une institution où on ne pourrait pas débattre. Voilà, c’était tout simplement important pour nous de porter aussi cette voix, en fait, d’une communauté étudiante qui pense que même si tout n’est pas parfait, et nous sommes les premiers à porter des critiques, quand on pense qu’il y a des dysfonctionnements au sein de Sciences Po, on ne se prive certainement pas de le faire, mais en tout cas, une communauté étudiante qui dit que, oui, le débat est possible, que nous aimerions maintenir cette possibilité de nous exprimer, ne pas être associés systématiquement tout simplement parce que nous avons des positions — oui, c’est vrai, une partie importante de la communauté étudiante a pris position sur le conflit israélo-palestinien, a pris position pour dire qu’il était important qu’on reconnaisse la souffrance des populations de Gaza, qu’il était important aussi que l’Institution ait un geste, et notamment, il faut penser aux étudiants qui ont des liens au Moyen-Orient et qui vivent intensément cette situation et pour qui il est important que leur université aussi prenne position sur ces sujets, et prendre position sur ces sujets, ce n’est pas avoir des positions antisémites. En tout cas, et là, j’exprime, j’ai tendance à parler au nom de mon syndicat, mais je tiens à exprimer une opinion un petit peu plus personnelle, mais je pense, j’espère, et je me bats quotidiennement pour que l’on puisse porter une position qui alerte sur la situation à Gaza tout en étant intransigeant sur la question de l’antisémitisme, et en ne laissant rien passer à ce sujet.

Jérôme GUEDJ

Excusez-moi, Madame la Présidente, si vous m'autorisez, en cohérence avec mon intervention dans laquelle j'ai dit qu'il faudrait peut-être qu'on arrête les non-dits et qu'on ne mette pas la poussière sous le tapis, moi, j'ai besoin d'une clarification. Monsieur CAHEN nous a dit que la tribune a été proposée très largement, donc moi, je veux juste savoir, vous avez dit qu'elle ne vous a pas été proposée, donc, pardon d'insister sur ce point, mais il y a quelque chose qui ne va pas. Donc, est-ce que la tribune vous a été proposée en l'état le vendredi, ou le truc ? Parce que vous nous avez dit « je regrette que je n'aie pas été associée et qu'on ne me l'ait pas proposée ». Donc, voilà, j'ai besoin de clarification parce qu'il y a deux versions qui ne concordent pas, là.

Dina WAKED

Merci, Monsieur GUEDJ, de me pousser à rentrer dans les détails de ma vie privée, mais ce n'est pas ce que j'ai dit — je suis juriste, et je pèse mes mots. J'ai dit que j'ai été associée très tard à l'écriture de la motion, et que je ne pouvais pas apporter tous les changements que je proposais un dimanche matin. Et dans ce sens-là, j'ai écrit à mes collègues et je leur ai dit « je ne peux pas, parce que je suis »... Voulez-vous que je rentre dans les détails de ma vie ?

Jérôme GUEDJ

Alors, pas de votre vie privée, pardon, mais juste — en l'état actuel, donc, ça veut dire que la rédaction actuelle, vous n'avez pas souhaité la signer. C'est juste comprendre ce qui posait problème dans cette rédaction, et aujourd'hui dans la recherche plutôt de points de convergence et de consensus... parce que concrètement ça veut dire que, jeudi, vous allez venir à l'hommage ? Puisque vous n'avez pas appelé à sa présence. Pardon, mais je ne fais pas de procès, de trucs, mais...

Dina WAKED

La version que j'ai reçue dimanche matin, j'avais quelques commentaires à faire, mais je n'étais pas devant mon ordinateur. Je suis une mère qui est en alternance avec mes enfants, et je les garde une semaine sur deux, un week-end sur deux, et c'était mon week-end avec mes enfants, je ne pouvais pas consacrer mon dimanche entier à apporter mes commentaires que j'avais déjà essayé d'apporter samedi. La version qui m'était proposée dimanche matin, j'avais encore des commentaires que je voulais apporter et je n'ai pas eu le temps de le faire. Et si ce n'est pas suffisant pour vous, je ne sais pas si vous voulez — qu'est-ce que vous voulez que je vous explique encore ? Je peux également vous dire que je n'ai pas signé non plus la tribune qui a été préparée par les professeurs, je ne fais pas partie de la direction, cette tribune a été signée par la direction de Sciences Po et je ne fais pas partie de la direction de Sciences Po pour écrire au nom de la direction. Je suis élue au sein du Conseil, et je n'ai pas eu la possibilité de la signer un dimanche pour une diffusion dimanche soir.

Jérôme GUEDJ

Je ne vous fais pas un procès, Madame. Juste, je dis juste qu'en l'état, ça veut donc dire que le texte de cette tribune ne vous allait pas puisque vous vouliez apporter des amendements et des corrections, je comprends ça. C'est donc que le texte qui a été signé par la présidente, par les doyens, etc. ne vous allait pas au point — mais ce que je peux comprendre, moi, je ne signe pas forcément des choses avec lesquelles j'ai des désaccords orthogonaux. C'est juste que ça veut dire que le compromis n'était pas possible. Et je dis juste que je trouve plus problématique à ce stade qu'un appel pour le premier signal d'un moment de rassemblement et de consensus ne soit pas signé par la présidente du Conseil de l'Institut. Et donc, ça m'intéresse de savoir à ce point ce qui rendait insupportable pour vous de signer ce texte, et je repose la question, je dis : est-ce que vous êtes à l'hommage qui est convoqué ? Et donc, si vous êtes à l'hommage qui est convoqué par ce courrier, j'essaye de comprendre en quoi vous ne pouviez pas le signer. Et, pardon, ce n'est pas une atteinte à votre vie privée, c'est juste — au moment où Sciences Po cherche à faire quelque chose de consensuel, moi, on m'a fait la réflexion, des gens qui ont reçu et qui ont dit « ce n'est pas signé par la présidente du Conseil de l'Institut, ce n'est donc pas consensuel ». Donc, vous voyez, au moment où on essaye, tout le monde de se dire qu'on atterrit, votre refus, peut-être légitime, est interprété comme l'existence d'un problème. Et moi, voilà, ici je vous le

redis, pas de non-dits et pas de poussière sous le tapis ; s'il y a un dissensus entre la présidente de la FNSP et la présidente du Conseil de l'Institut, j'ai besoin d'en être éclairé.

Dina WAKED

Non, je vous assure qu'il n'y a pas un problème entre moi et la présidente de la FNSP, et l'explication pour ma signature, c'est l'explication que j'ai donnée. N'interprétez pas plus que ça. Et je serai là jeudi pour le moment de recueillement. On peut passer au deuxième point, s'il n'y a pas d'autres interventions.

II. VOTE D'UNE MOTION

Inès FONTENELLE

Alors vous l'avez peut-être reçue hier, et donc désolée, ça va peut-être prolonger les débats, mais on a souhaité, suite à ce qu'il s'est passé à Sciences Po depuis maintenant plus d'une semaine, vous proposer une motion. Comme vous le savez, l'école a été cible d'attaques de toutes parts, et notamment d'une partie de la classe politique et des médias, et cette situation a escaladé jusqu'à atteindre le sommet de l'État et l'intervention du Premier ministre en Conseil d'administration, lors de laquelle, dans un discours plutôt autoritaire et rempli par ailleurs de contre-vérités sur Sciences Po, comme l'a rappelé la faculté permanente, il a annoncé par exemple que la nouvelle feuille de route de la direction inclurait un ensemble de choses décidées par lui, et qu'elle aurait pour but d'inverser la pente — alors, laquelle ? — d'une école qui ne respecterait plus les principes républicains — lesquels aussi ? On cherche toujours à comprendre — et en conditionnant par ailleurs la subvention publique de l'établissement à cette nouvelle feuille de route. Étant donné que le Conseil de l'Institut constitue l'instance principale de gouvernance de l'IEP, où sont représentées toutes les communautés, et qu'elle est garante du bon fonctionnement de l'école et du bon déroulement de ses missions, il nous a paru important que cette instance se positionne également. Les termes de la motion ont été choisis de manière qu'elle soit la plus consensuelle possible, et comme vous l'avez dit, pour que le Conseil puisse parler d'une seule voix, dans une période où l'Institution est fragilisée et où elle pourrait, évidemment, être l'objet de manipulations et de pressions extérieures. Et je sais que des amendements ont été proposés également, donc...

Kevin COHEN

Mesdames, Messieurs, Chers Membres du Conseil, Chers Élus, je voulais tout d'abord remercier le travail fourni par le bureau du Conseil de l'Institut ainsi que les élus de l'Union étudiante pour cette initiative. Il était important pour nous de participer à cette rédaction en y apportant des éléments d'apaisement nécessaires pour assurer un espace d'étude et de travail sain à l'ensemble des communautés de Sciences Po. Dans un contexte d'antisémitisme croissant, certains propos et incidents rapportés au sein du Conseil de l'Institut nous obligent à agir. Si ces actes sont confirmés par l'enquête interne, nous demanderons une grande fermeté vis-à-vis des coupables. J'ai ici une grande confiance en la cellule d'enquête et le travail fourni par ces membres. Nous souhaitons aussi apporter notre soutien aux victimes présumées d'antisémitisme et au racisme antimusulman. Le traitement médiatique n'a pas participé à assainir nos milieux d'études, au contraire. Nous dénonçons l'instrumentalisation dont notre école est l'objet dans un certain champ politique, les différents médias, mais aussi à travers les interventions présidentielles et ministérielles qui peuvent nous inquiéter.

Mesdames, Messieurs, ces amendements sont plus que nécessaires pour nommer les maux de notre Institution. Fort de son histoire, et en paraphrasant le dernier mail que vous avez envoyé, c'est par la réflexion, l'étude et le débat intellectuel que notre école doit agir. J'ai confiance en la capacité de notre établissement à apporter ce cadre où le débat occultera cette séquence et les conséquences de l'importation haineuse du conflit. C'est pourquoi je vous enjoins à voter ces amendements pour l'apaisement de Sciences Po.

Chiara MARTINELLI

Très brièvement, seulement, au nom de NOVA, nous avons parlé avec l'UNEF par rapport à ces amendements. Nous les soutenons, et donc nous voulons aussi mettre un cadre plus précis, nommer les

choses qu'on doit nommer — donc, l'antisémitisme. Et donc, on espère que tout le monde va les soutenir pour être le plus consensuel possible.

Emma SALLEY

Pour Solidaires, nous trouvons que le texte amendé est moins consensuel que la première proposition qui avait été faite par l'Union étudiante, et notamment parce qu'il prend position sur la question du 12 mars en disant « le mardi 12 mars, ces mêmes libertés ont été entravées ». Or, il y a une enquête en cours. Je l'ai rappelé dans ma prise de parole tout à l'heure, nous ne savons toujours pas précisément ce qu'il s'est passé le 12 mars. Et donc, ça nous semble être une prise de position sur ces faits, sur lesquels il y a une enquête en cours, alors qu'au contraire, la version proposée par l'Union étudiante, et on retrouve de nombreux propos communs, en fait, avec ce qui a été signé par les doyens, nous semble être plutôt une version d'apaisement qui respecte l'ensemble des communautés étudiantes et qui leur donne leur place. Voilà.

Chiara MARTINELLI

Si je peux répondre. Dans le texte, nous avons écrit « des actes de nature antisémite font l'objet d'une procédure interne », limite, ce que je propose, je ne sais pas si Kevin est d'accord, on pourrait mettre un conditionnel. C'est-à-dire, « ces mêmes libertés auraient été entravées », plutôt que « ont été entravées », pour garantir la présomption innocence, si vous le souhaitez.

François HEILBRONN

Nous attachons tous à Sciences Po l'importance de la précision des faits et de la chronologie des dates. J'ai eu la chance d'être élève dans cet institut où j'ai eu de grands, grands professeurs d'Histoire, et qui m'ont dit que la chronologie, c'était clef. Donc, dans le texte — déjà, je trouve le texte amendé beaucoup, beaucoup mieux, parce que justement, il n'occulte pas certains éléments graves qui se sont passés dans notre institut, et que je ne pense pas que l'on comprendrait à l'extérieur qu'on les ait occultés. Deuxièmement, pourquoi ce texte commence par l'intervention du Premier ministre ? Le Premier ministre, et je suis d'accord avec vous qu'il n'aurait pas dû venir au Conseil d'administration de la FNSP, moi, ça m'a choqué aussi, non pas sur la liberté académique, mais sur l'autonomie de notre Fondation, pas sur la liberté académique, parce qu'il n'a pas porté atteinte à la liberté académique. Par contre, en termes de chronologie, qu'est-ce qui suscite cet événement ? C'est ce qu'il se passe le 12 mars dans l'amphi Boutmy. Et si l'occupation illégale d'un amphithéâtre, le plus grand amphithéâtre de Sciences Po, l'amphithéâtre emblématique de Sciences Po, l'amphithéâtre Boutmy, le jour où il y a un cours, le cours de Nicolas DELALANDE, qui empêche ce cours d'avoir lieu, qui empêche 600 à 700 étudiants d'avoir un cours, ce n'est pas une atteinte à la liberté académique, alors il faudra m'expliquer ce que c'est qu'une atteinte à la liberté académique. Occupation illégale d'un amphithéâtre qui empêche un enseignement dans Sciences Po. Donc, c'est une atteinte à la liberté académique. Donc, la première remarque que j'aurai, c'est que je pense que ce texte doit commencer par ce qui est le fait générateur et non pas la conséquence.

Deuxièmement, c'est un débat de fond, c'est un débat intellectuel, c'est un débat politique. Le 11 janvier 2015, comme 4 millions de Français, j'étais dans la rue en criant « Je suis Charlie ». Et à Sciences Po, il y a deux ans, trois ans, il y a eu une pièce qui a été jouée dans l'amphithéâtre Chapsal, où j'étais. Très belle pièce. Et j'aimerais que vous lisiez ce texte, ce texte d'une des victimes de Charlie, Charb. Il a écrit une lettre avant de mourir, avant de mourir assassiné, « Lettes aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes. Je suis un militant antiraciste depuis mon plus jeune âge. Je suis adhérent à la Licra depuis plus de 40 ans. Je combats tous les racismes, le racisme anti-arabe, le racisme antimusulman, l'antisémitisme, le racisme dans toutes ses formes. C'était le combat de ma vie ». L'islamophobie n'est pas un racisme. L'islamophobie est la critique d'une religion. Le droit au blasphème est un droit souverain en France. Je parle devant un député de l'Assemblée nationale. Nous avons des lois en France. L'antisémitisme est condamné pénalement. Le racisme est condamné pénalement. Le négationnisme est condamné pénalement. L'homophobie est condamnée pénalement. L'islamophobie, non. Je ne vois pas, donc, ce que vient faire le mot « islamophobie » dans ce texte. Je le remplacerais, parce qu'effectivement, il y a un racisme antimusulman en France et aussi, sûrement, à

Sciences Po. Il faut le condamner. Il faut être très ferme là-dessus. Mais le terme « islamophobie », à mon sens, est impropre. Je vous remercie.

Inès FONTENELLE

Pardon, j'avais une question concernant vos amendements. Je n'ai pas compris ce que vous voulez dire par « toutefois, cette déferlante médiatique ne doit pas annihiler les problématiques qui traversent notre Institution. » Je ne vois pas quelle est l'idée derrière. Non, mais, au contraire, ça a mis la lumière sur des problématiques, ou au contraire, ça a déformé certaines choses en exagérant certaines situations, en fonction du point de vue, en revanche, « annihiler les problématiques », je dirais plutôt que c'est l'inverse. Mais enfin, je ne sais pas.

Kevin COHEN

L'idée derrière cette phrase, c'est que ces problématiques finalement, enfin cette déferlante médiatique ne doit pas, aujourd'hui, occulter les problématiques de fond qui traversent l'Institution. Il y a eu des faits, et là, peut-être que je ne serais pas d'accord avec certains membres de cette assemblée, mais il y a eu des faits qui ont été rapportés, et c'est pour ça qu'il y a eu une enquête. Il n'y a pas à y avoir le déclenchement de l'article 40 ni des faits, s'il n'y avait pas des faits déjà établis. C'est pour ça que c'est important, aussi, de souligner et de commencer par le mardi du 12 mars. Et on pourrait aussi continuer à modifier et à amender. Mais l'important, derrière ce qu'il s'est passé, c'est qu'on soit conscients, nous, communément que le mardi 12 mars, il s'est passé quelque chose au sein de notre établissement et qu'il faut résolument ne pas mettre la poussière sous le tapis, et de nommer, et de se dire, « oui, il y a un problème ». Et donc, c'est pour ça qu'aujourd'hui, on est là, et c'est pour ça qu'il faut agir, c'est pour ça qu'il faut qu'on réfléchisse ensemble.

Simon CORDONNIER

Dans ce cas, c'est le terme « annihiler » qui me pose une difficulté. Je ne comprends pas — « masquer » à ce moment-là, mais je ne vois pas comment on peut annihiler une problématique en fait. J'ai un problème sémantique. « Occulter », « masquer », mais pas « annihiler ».

Emeric HENRY

Je pense que — je trouve que les modifications sont bien. Je pense que cette phrase n'est en fait pas tout à fait à propos, parce que déjà, « annihiler », le terme ne va pas. Et par ailleurs, de nouveau, suggérer des problématiques plus systémiques dans ce cadre-là ne me semble pas idéal, à ce point-là du texte. Donc, je serais plutôt favorable à l'enlever.

Par ailleurs, j'aimerais apporter mon soutien total à nos deux présidentes dans le processus qui va se dérouler, donc à Laurence et Dina, qui vont être clefs dans ce processus. Et, Monsieur GUEDJ, je n'ai pas votre expérience politique, mais je trouve que ce n'est pas un très bon début pour renouer le dialogue et la sérénité au sein de l'Institution, d'avoir une attaque aussi frontale sur notre présidente, étant donné qu'un processus de signature d'un texte est quelque chose de très compliqué, qui se passe effectivement lors d'un week-end avec des aléas. Et donc, je trouve vraiment que ce n'est pas une attitude qui va permettre d'aller de l'avant. Le processus pour aller de l'avant sera basé sur nos deux présidentes, et je leur fais entière confiance pour mener ce processus à son terme.

Jérôme GUEDJ

Je suis sollicité par des mandants, des enseignants qui me disent « je reçois ça, explique-moi, tu es au Conseil de l'Institut, pourquoi la présidente du Conseil de l'Institut ne le signe pas ? ». Et je pose la question, parce que j'ai deux explications qui me sont fournies. Donc, je ne sais toujours pas ce qui, dans le texte, posait problème, voilà. Je comprends que quelque chose vous posait problème dans le texte qui est soumis, et pourquoi pas, moi, dans le texte qui nous est soumis, quelque chose me pose problème — et ce n'est pas une attaque, vraiment. Je vais vous dire, je pense que si on laisse des non-dits et la poussière sous le tapis, alors on aura des problèmes. Je pense qu'on a plus intérêt à avoir une forme... Je préfère des désaccords et la dispute apaisée plutôt que « ça va se régler dans d'autres enceintes et à d'autres endroits et dans d'autres modalités ». Je pense qu'en nommant les choses, au contraire, on évite les déconvenues.

Emeric HENRY

C'est votre droit, mais je voulais juste apporter mon soutien ferme et sans équivoque à nos deux présidentes.

Catherine SUEUR

Sur le texte, si j'essaie de résumer quand même, si on ne le fait pas commencer par « suite à l'intervention du Premier ministre », mais on commence par « Le Conseil de l'Institut réaffirme son engagement en faveur de la liberté académique à Sciences Po et de l'indépendance de notre Institution ». Si, un peu plus loin, le mardi 12 mars, on met, « ces mêmes libertés auraient été entravées », deuxièmement. Si, troisièmement, on enlève le « toutefois, cette déferlante médiatique » qui complexifie un peu le truc. Et si, quatrièmement, on remplace « Le Conseil de l'Institut réitère son soutien et son implication active dans la lutte contre toute forme de racisme, d'antisémitisme et toute forme de discrimination, et nous devons continuer à travailler pour mieux les définir et assurer l'efficacité de cette lutte », est-ce qu'on tient quelque chose de consensuel ?

Quentin COTON

Juste, sur « les libertés académiques ont été entravées, je rejoins totalement ce que dit monsieur HEILBRONN. Il y a bien un cours qui a été empêché, et de toute façon il y a un amphithéâtre dans lequel les étudiants ont fait un sit-in pour faire des conférences. Donc, en soi, la phrase qui commence par « les libertés d'étudier, d'enseigner et de mener des recherches doivent être garanties. Le mardi 12 mars, ces mêmes libertés ont été entravées », il me semble qu'il n'y a pas besoin de mettre de conditionnel. Je rejoins aussi ce qu'a dit monsieur HEILBRONN sur l'islamophobie, le mot discrimination, semble assez large et exprime bien le combat contre toutes les discriminations. Et j'aimerais me réjouir, ça fait du bien de l'entendre, le pluralisme à Sciences Po, le débat, venant d'étudiants qui participent, enfin, qui sont au sein d'associations qui appellent à empêcher la venue d'un vice-président de l'Assemblée nationale, c'est toujours très agréable d'entendre ça. Heureusement qu'il y a les étudiants courageux, je ne parle pas de moi, je n'ai pas cette prétention, mais pour défendre le pluralisme à Sciences Po et pour le vivre concrètement. Merci.

Dina WAKED

Très bien. Si la version avec les modifications proposées par madame SUEUR vous va, peut-être qu'on peut passer au vote. S'il y a des... oui

Alain CHATRIOT

Un microdétail, désolé, c'est juste parce que je me suis fait préciser, parce que ça peut surprendre quand on lit un dernier amendement qui n'a pas les mêmes enjeux, mais qui est l'amendement de la toute fin avec une phrase entre guillemets, mais sans que ces guillemets précisent quelle est l'origine de la citation. Et donc, ça crée, me semble-t-il, un trouble à la lecture qui est un problème qu'on pourrait éviter. Mon voisin a expliqué que c'est une citation en fait de la déclaration de la direction de Sciences Po, et une fois de plus, je peux le comprendre, mais est-ce que ça nécessite, par rapport à cette phrase, des guillemets à cet endroit-là ? Je ne suis pas sûr. Et en tout cas, avoir des guillemets à la fin d'un texte sans la référence, ce n'est pas une très bonne logique. Et avoir une seule référence dans une courte motion, il me semble que ce n'est pas non plus... Donc, je crois, en tout cas, c'est le dernier amendement que je proposerais, qu'on retire les guillemets en maintenant cette formulation que, par ailleurs, j'approuve ô combien.

Simon CORDONNIER

Mais du coup, si je comprends bien, dans la dernière version proposée, on fait totalement disparaître la référence au Premier ministre. Moi, il me semble qu'elle avait quand même aussi un objet de — on est quand même nombreux à s'être offusqués de cette intervention, ça me paraît important de laisser la référence au Premier ministre dans la motion. Enfin, en tout cas, c'est mon point de vue. C'est une question, quand même. Enfin, il y a plusieurs questions dans cette motion, et ça en est une.

Adrien LEHMAN

Non, mais effectivement, je pense que pour être consensuel, on n'est pas obligé de faire référence au Premier ministre, et que la version qui a été proposée par Catherine me paraît juste et équilibrée, et permet plutôt de s'en sortir. Et il me semble, encore une fois, que le vrai cœur du problème, ce n'est quand même pas la venue du Premier ministre, sous l'autorité de laquelle l'administration est placée, dans les locaux de l'IEP.

Inès FONTENELLE

Alors, moi, à l'inverse, je serais d'avis qu'il faut garder la mention au Premier ministre. Je ne vois pas pourquoi on la supprimerait, et il me semble que c'était une atteinte aussi bien à la liberté de fonctionnement qu'à la liberté académique. Il y a quand même un ensemble de menaces qui ont été faites dans son discours, et des contre-vérités qui ont été prononcées sur Sciences Po. Donc, à mon avis, il faudrait la garder. Si vous ne voulez pas la mettre au début, il faudrait à minima la mettre ensuite.

Simon CORDONNIER

Et cette intervention nourrit quand même considérablement la tension médiatique et la déferlante médiatique. Donc, on ne peut pas l'ignorer totalement. Elle participe complètement de ce mouvement, de mon point de vue.

Dominique TAFFIN

Ça peut mettre à la fin, justement, de la première phrase, ou dans ce deuxième paragraphe.

Dina WAKED

OK, on commence alors par...

Quentin COTON

Je me permets juste, est-ce que — enfin, là, je vais parler à titre très personnel. Madame BERTRAND DORLEAC est allée en commission parlementaire, et il me semble, a exprimé les positions de notre école. Est-ce que discuter 20 ans de ce texte aura une avancée quelconque sur ce débat ? Enfin, honnêtement, je m'y interroge parce que là, on va débattre pendant 20 minutes sur un texte sur lequel nous avons tous répondu pendant plus d'une heure. Finalement, en fait, j'interroge juste l'utilité de ce texte finalement.

Emeric HENRY

Malheureusement, on n'est pas toujours d'accord, mais là, je suis tout à fait d'accord. Il y a beaucoup de textes qui ont été écrits. Il y a eu une intervention au Sénat. Je ne sais pas si rajouter encore un texte est vraiment nécessaire.

Chiara MARTINELLI

Je pense que c'est bien si on prend la parole, quand même. D'autant plus que le Conseil de l'Institut n'a pas été associé au message qui a été envoyé dimanche soir,

Dina WAKED

Donc, dans tous les cas, on va voter.

Emma SALLEY

Oui, premièrement, pour dire que moi, ça me semble important, effectivement, qu'il y ait une prise d'opposition sur ce sujet-là, et je salue le fait que l'Union étudiante l'ait fait. Et, enfin, pour moi, la mention de l'intervention du Premier ministre est d'autant plus importante que nous sommes le Conseil de l'Institut, que nous aurons à prendre position justement sur la nomination d'une nouvelle direction, que les prochains mois vont être, je l'ai dit tout à l'heure, mais riches en débats, et justement affirmer que le Conseil de l'Institut prend des positions et ne sera pas influencé sur ces positions, ça me semble être quelque chose d'important, voilà.

Dina WAKED

Donc, je vais reprendre les propositions qui ont été faites. La première partie de la première phrase, on va l'éliminer, on va la mettre à la fin de la phrase. On peut commencer avec « Le Conseil de l'Institut réaffirme son engagement en faveur de la liberté académique », ça ne posait pas de problème. Oui, « à Sciences Po, l'indépendance de notre Institution ». « Les libertés d'étudier, d'enseigner, et de mener des recherches doivent être garanties ». Vous avez proposé où de mettre la phrase mentionnant le Premier ministre ?

Catherine SUEUR

Moi, je propose « nous réaffirmons que les activités et la gouvernance de Sciences Po doivent rester libres de toute pression et ingérence politique ou médiatique », moi, je mettrais « toute pression et ingérence politique », parce que de toute façon, les médias, ils écrivent ce qu'ils veulent, me semble-t-il. Non, mais à vrai dire ? « Toute ingérence politique ». Et là, on mettrait que la venue, que l'intervention du Premier ministre en Conseil d'administration a pu troubler — non ?

Dominique TAFFIN

Voilà, il y a un petit truc à reprendre dans la rédaction, « a pu laisser craindre »...

Dina WAKED

L'autre suggestion, c'est « le mardi 12 mars, ces mêmes libertés auraient été entravées ». Et on va éliminer la phrase du deuxième paragraphe. Je prends les propositions une par une. Et, troisième paragraphe, on élimine « l'islamophobie ». Et le dernier paragraphe, on va éliminer « à ces effets aussi ».

Dominique TAFFIN

Peut-être, mais je ne voudrais surtout pas être mal interprétée, mais dans le paragraphe, pardon, est-ce qu'on peut descendre, le troisième paragraphe, en fait, on parle d'actes ou propos discriminatoires, antisémites ou diffamatoires. Je pense qu'on est sur deux registres un petit peu différents, quand on parle de diffamatoires, discriminatoires d'un côté et antisémites de l'autre, où, du coup, on est sur une qualification extrêmement précise. Et je pense que ce n'est pas non plus extrêmement à propos dans cette phrase-là, alors que justement, on a bien pointé évidemment la problématique de l'antisémitisme précédemment.

Dina WAKED

Si j'ai bien compris, vous suggérez, Madame TAFFIN, d'éliminer...

François HEILBRONN

Je ne suis pas d'accord avec vous, parce que la discrimination c'est une chose, une insulte antisémite, c'est une autre chose. Et donc, je mettrais au contraire, là où vous avez raison, je ne vois pas pourquoi diffamatoires, mais je mettrais « antisémite ou raciste ». « Tout acte au propos discriminatoire, antisémite ou raciste ». Quand vous dites à quelqu'un, « sale juif, sale arabe », ce n'est pas discriminatoire, c'est antisémite ou raciste. Discriminatoire, c'est « à cause de ce que vous êtes, je vous ai interdit de rentrer dans l'amphi Boutmy ». Ça, c'est discriminatoire. Non, mais vous avez raison. Antisémitisme ou raciste.

Inès FONTENELLE

Alors, oui, je suis désolée, je n'ai toujours pas compris, peut-être parce que je n'ai pas grandi en France, mais quel est le problème avec « l'islamophobie » ? Parce qu'effectivement, il y a des étudiantes qui portent le voile, par exemple, qui sont prises à partie.

François HEILBRONN

Alors, il y a en France, dans le droit français, quelque chose d'assez étrange, qui n'est pas très bien compris dans le monde entier, qui s'appelle le droit au blasphème. Nous avons le droit de critiquer les religions. Nous avons le droit de dire que Jésus est un imposteur, que Moïse n'a pas ouvert la mer Rouge, et que Mohamed est aussi un charlatan. Ça, c'est la liberté en France fondamentale. C'est le droit au

blasphème. L'islamophobie, c'est l'interdiction de critiquer l'Islam en tant que religion. Et ça a été tout le débat de Charlie Hebdo, ça a été toutes les persécutions de Charlie Hebdo, jusqu'à l'assassinat des journalistes de Charlie Hebdo. Et le texte de Charb, je vous invite vraiment à le lire, parce que c'est un texte intelligent, profond — et en plus, sachant son destin, c'est un texte plus fort. Il y a du racisme antimusulman. Il y a de l'agression contre les musulmans. Il y a de l'agression contre les femmes voilées musulmanes. C'est totalement scandaleux. Mais ce sont des formes de racisme. C'est parce qu'elles sont visibles, c'est comme un juif avec une kippa, c'est parce qu'il est visible qu'il est agressé, c'est de l'antisémitisme. Moi, quand on critique la religion juive, mais je suis le premier à le faire, il faut pouvoir critiquer les religions, ça fait partie de nos libertés fondamentales. Et c'est pour ça que nous avons été 4 millions à descendre dans la rue le 11 janvier pour dire « Nous sommes Charlie ». Parce que cette liberté fondamentale avait été atteinte par l'assassinat des courageux journalistes de Charlie Hebdo.

Dominique TAFFIN

Pour moi, la critique de l'Islam ou de toute autre religion n'a jamais été le synonyme d'islamophobie. Je pense que dans l'usage, le terme d'islamophobie signifie racisme antimusulman. L'homophobie, c'est la haine des personnes homosexuelles. L'islamophobie, c'est la haine des personnes de religion musulmane.

Jérôme GUEDJ

Non, mais si je peux me permettre d'intervenir dans ce débat intéressant, mais essentiel, aujourd'hui, des gens combattent l'islamophobie en considérant que la loi du 15 mars 2004 dont nous venons de fêter les 20 ans est une loi islamophobe puisqu'elle interdit le port d'un signe religieux, notamment musulman, aux jeunes filles. Et comme la bataille sémantique est toujours le début de la bataille culturelle, qui elle-même est un élément essentiel de la bataille politique, aujourd'hui, peut-être qu'une minorité d'acteurs engagés dans le débat politique font de la question de la lutte contre l'islamophobie un cheval de Troie d'une contestation d'un certain nombre de lois de la République. Et il ne faut pas être myope ou ne pas regarder de ce côté-là. Et donc, moi, je vous le dis, le combat contre le racisme antimusulman — et si on va même dans votre logique, il y a même certains qui aujourd'hui d'une certaine manière font une synthèse en parlant de musulmanophobie, c'est-à-dire de s'en prendre non pas à la religion, qui est totalement admis au nom du droit au blasphème, mais par contre ce qui n'est pas admis, ce qui est une ligne de crête toujours compliquée, c'est de s'en prendre aux individus en raison de leur appartenance à la religion. Ça, ça se combat, mais l'islamophobie, pour une partie de ceux qui en font leur combat politique, et je ne vais pas revenir sur le CCIF qui est une institution qui avait dans son terme le combat contre l'islamophobie, qui a été dissous en Conseil des ministres, avec une décision confortée par le Conseil d'État, précisément parce qu'une partie de leur combat était celui-là. Voilà, donc, c'est un débat stimulant, mais vous voyez bien qu'il ne fait pas consensus. Et donc, si nous sommes dans la recherche du consensus, autant essayer d'embarquer.

François HEILBRONN

Dernier point : il n'y a pas en correctionnel et en pénal d'indication que c'est un délit. Donc, le délit en pénal, c'est l'antisémitisme, le racisme, l'homophobie.

Eberhard KIENLE

Personnellement, j'ai toujours beaucoup de mal à rédiger un texte collectivement en séance — j'ai l'impression que je partage cette difficulté avec beaucoup d'autres. Je suggérerais que nous formions un petit comité pour réfléchir à cette question et que peut-être avec — pardon, si je peux terminer. Et si peut-être, voilà, je ne sais pas si les statuts le permettent, mais que nous le votions par voie électronique une fois que nous avons un texte consolidé.

Emma SALLEY

Quelle que soit la position finale de ce Conseil sur la question de l'islamophobie, de ce terme en particulier, je pense qu'il serait bien que le texte inclue un mot particulier pour les étudiants musulmans, arabes, qu'on trouve un terme qui montre qu'on les prend particulièrement en compte. Je sais bien que le terme de racisme inclut toutes ces discriminations, et l'antisémitisme aussi d'ailleurs, mais je pense

qu'avoir un geste en particulier et le dire clairement serait important, tout en gardant le cadre large aussi de la question des discriminations. Je fais juste un rappel, mais nous avons aussi eu des étudiants qui prenaient position en faveur de la Palestine qui ont été attaqués aussi sur leur genre et leur orientation sexuelle, donc on parle bien de discrimination au sens large dans ce cas.

Jérôme GUEDJ

Je suis d'accord...

François HEILBRONN

Moi aussi je suis d'accord...

Jérôme GUEDJ

... et que si vous voulez qu'on ajoute au début « le Conseil de l'Institut réitère son soutien et son implication active dans la lutte contre le racisme, notamment antimusulman, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination », comme ça...

Dina WAKED

Et les Arabes non musulmanes ?

Jérôme GUEDJ

Toutes les formes de racisme, là on précise justement parce qu'on n'a pas la sensibilité, ici dans la période...

Adrien LEHMAN

En tout cas, j'ai l'impression qu'avec ces dernières modifications, on commence à aboutir à une forme de texte qui pourrait être soumis au vote maintenant. Comme on vient de passer notre matinée ensemble à faire ça, je pense que ça peut être satisfaisant de partir...

Laurence BERTRAND DORLEAC

Étant donné mes fonctions et le fait que je dois continuer à parler avec le gouvernement, vous comprendrez mon abstention, je pense, sans lui donner de signification au-delà du nécessaire. Merci.

Dina WAKED

Merci, Laurence. Si vous êtes d'accord, peut-être Ismahane va nous annoncer les procurations, et je pense qu'on a un système pour voter déjà en place. Mais le temps que tout ça se fasse, si vous savez comment vous voulez voter et tout le monde a pris note des changements, je propose qu'on passe au point suivant.

Adrien LEHMAN

Juste un tout mini point : les phrases en gras, c'était, je crois, les modifications qui avaient été proposées par les étudiants. On est entendu qu'on supprime...

Dina WAKED

Pouvez-vous nous annoncer les procurations ? Merci.

Ismahane GASMI

Madame LEMARDELEY à vous, Madame la Présidente, monsieur DEFRUIT et madame KEIME-VANDUICK à madame MARTINELLI.

Dina WAKED

Merci beaucoup.

François HEILBRONN

Attendez, juste en bas, on avait dit que ce n'était pas conditionnel, « ces mêmes libertés auraient été entravées ». Non, elles ont été entravées puisqu'il n'y a pas eu la possibilité d'enseigner.

Simon CORDONNIER

Je crois que le consensus était plutôt sur le conditionnel quand même, mais...

Inès FONTENELLE

Il fallait également supprimer cette phrase « forte de son histoire », etc., non ? Il me semble. Pardon, OK.

Dina WAKED

On peut lancer le vote ?

François HEILBRONN

Empêcher un professeur de Sciences Po, de la faculté permanente, de donner son cours dans l'amphithéâtre Boutmy, ce n'est pas entraver sa liberté académique ? J'aimerais qu'on soit clair sur ce point. Ce n'est pas un fait ? Alors, je ne vois pas pourquoi il y a un conditionnel. Non, mais c'est un point très important. J'aimerais savoir si Nicolas DELALANDE, empêché d'enseigner, Alain, vous êtes son collègue, je pense que Nicolas qui en plus dans ce Conseil n'est pas là, mais on l'a empêché d'enseigner. On a empêché 700 étudiants d'avoir un enseignement d'histoire. Est-ce que ce n'est pas une entrave à la liberté académique ?

Inès FONTENELLE

Est-ce qu'à la place, on supprime la phrase et on écrit « dans un contexte d'antisémitisme croissant, le 12 mars, des propos et incidents rapportés », enfin, enlever la question des libertés, comme ça on ne débat pas sur ça.

Simon CORDONNIER

Parce qu'en fait, la référence à l'entrave des libertés académiques par l'occupation d'un amphithéâtre, je pense qu'elle pose la question des occupations d'amphithéâtres d'une façon générale, qui relève quand même d'une tradition – non, mais il y a toute une histoire... si, si. Il y a toute une histoire universitaire. On peut refaire le procès de toutes les occupations qui ont eu lieu. Je pense qu'on rentre dans un débat qu'on n'a pas le temps de mener ce matin, on en a déjà mené beaucoup. Je ne vais pas ouvrir celui-là, mais c'est pour ça...

François HEILBRONN

Alors, c'est une liberté académique à géométrie variable ?

Inès FONTENELLE

Ce n'est pas parce qu'un cours a été annulé que les libertés académiques sont en danger non plus.

François HEILBRONN

À partir de quand ?

Pascale EISENBERGER

Je ne me suis pas exprimée jusque-là. Je partage évidemment tout ce qui a été dit. Sur ce point précis et le temps à utiliser dans cette phrase-là, moi je soutiens François HEILBRONN. Les libertés ont été entravées. Il n'y a pas eu de cours, il y a eu occupation. Ça a duré plusieurs heures. Et on discute de ça depuis tout à l'heure. Donc, pour moi, les libertés ont été entravées.

Adrien LEHMAN

Alors, « des libertés ont été entravées » ? Comme ça, ça permet de...

François HEILBRONN

Je propose de le soumettre au vote, parce que c'est vraiment un principe de liberté académique.

Emeric HENRY

Je vais juste ajouter, moi, dans le contexte du 12 mars, je suis d'accord avec François HEILBRONN. En revanche, je pense que la liberté académique, pour moi, c'est un débat plus profond qui est lié à la venue du Premier ministre, je continue à l'affirmer, qui a suggéré une ingérence dans le processus qui pourrait remettre en cause les libertés académiques. Donc, moi, ça me gêne comment les libertés académiques sont amenées dans ce texte, mais de nouveau, moi, je suis pour ne pas voter un texte, donc je suis un petit peu marginal. Mais si c'est pour se lier au 12 mars, je suis d'accord, il y a eu une entrave par l'occupation.

François HEILBRONN

Peut-on mettre au vote la conjugaison de ce verbe ?

Adrien LEHMAN

« Ces mêmes libertés auraient été entravées », enfin, la liberté d'enseigner a été entravée, mais je ne suis pas sûr que la liberté de mener des recherches a été entravée ce matin-là, physiquement.

François HEILBRONN

Il y a beaucoup d'autres choses qui ont été entravées ce matin-là.

Dominique TAFFIN

C'est évidemment important de référer à cette journée-là, ce jour-là, peut-être effectivement pas dans cette rédaction-là. Moi, je pensais que l'idée de mettre le 12 mars dans la phrase suivante, la référence au 12 mars, est une bonne solution, parce qu'elle permet en effet de bien savoir qu'on a ce fait générateur, et en même temps, on ne focalise pas en fait, le propos général, qui est quand même de réagir effectivement à ces questions d'indépendance, d'autonomie de l'Institution et d'ingérence politique qui est pointée après. Alors qu'on met ça en avant, comme si en fait, finalement c'est cela qu'on dénonce d'abord. Je pense qu'il y a quand même un ordre des choses qui est important. Donc, la solution de « dans un contexte d'antisémitisme des propos et incidents rapportés le 12 mars », je pense que là, ça peut avoir son poids suffisant.

Dina WAKED

Je pense que ça résout ce problème de verbe. OK, je propose qu'on passe au vote. C'est un vote à main levée...

Ismahane GASMI

Pardon. Je viens de recevoir la procuration de monsieur GOURMELON pour monsieur GUEDJ, et la procuration de madame SUEUR pour madame MISSIKA.

Dina WAKED

Merci, Ismahane. On va voter à main levée. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui vote contre ? Qui vote pour ?

Ismahane GASMI

24 voix pour et 3 abstentions.

Le Conseil de l'Institut adopte la motion proposée à la majorité (3 abstentions).

Dina WAKED

On peut passer au point suivant. En discutant avec Anne-Solenne, on s'est dit qu'on peut reporter le point 4, la présentation du parcours d'orientation. On va passer maintenant au point 3 d'abord, c'est la

présentation de la stratégie de l'Executive Education, et c'est monsieur Benoît BANCHEREAU, directeur de l'Exed, qui va nous présenter ce point.

III. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DE L'EXECUTIVE EDUCATION

Benoît BANCHEREAU

Bonjour à tous. C'est un peu compliqué d'arriver après tous ces débats, mais bon, on va se plonger — alors, je ne sais pas si vous avez quelques minutes devant vous, on va se plonger sur la partie vraiment opérationnelle de cette entité au sein de Sciences Po qui s'appelle l'Executive Education, donc la formation continue. Merci de cette invitation, Madame la Présidente, et merci au Conseil de m'accueillir ce matin. Donc, je vais être — je vais essayer d'être assez concis, mais de vous donner quand même deux, trois éléments sur ce département, que je considère même comme une business unit qui est très importante pour Sciences Po. Ce sont à peu près 70 personnes quand même au sein de l'Exed, donc ça représente vraiment beaucoup de monde, avec une feuille de route qui est d'essayer de générer un maximum de ressources pour Sciences Po, et bien sûr avec une cohérence avec la formation initiale. Donc, c'est ma feuille de route et je m'y emploie depuis à peu près un an.

Donc, j'ai eu le bonheur de voir que je disposais d'une équipe très compétente, donc, ça, c'est pour vous rassurer, et qu'en regardant, et c'est ce qui m'a fait venir aussi à Sciences Po, parce que je suis très heureux d'être ici, il y a beaucoup de débats, alors j'arrive à un moment particulier, mais je pense qu'il n'y a pas de moment calme en fait à Sciences Po, mais en tout cas je suis très heureux d'être là et d'être avec vous. Je me suis aperçu en regardant en fait les chiffres de l'Executive Education qu'on avait la possibilité de croître dans le futur proche, et d'essayer de générer en fait de nouvelles ressources pour Sciences Po, pour recruter de nouveaux professeurs, pour se développer aussi avec l'immobilier, avec d'autres sujets comme ça. J'ai regardé le chiffre d'affaires en arrivant et je me suis aperçu que — là, je vous propose de regarder un peu dans le rétroviseur — qu'en 2019, on a fait le chiffre d'affaires record de l'Executive Education, qui était de 12 millions, et que depuis il y a eu le COVID, il a fallu remonter la pente. Alors, la bonne nouvelle, c'est que depuis un an on s'est employé à remonter la pente et qu'on a réussi par rapport à 2022, puisqu'en 2023, on a fait 2 millions de chiffre d'affaires supplémentaires et qu'on se rapproche des fameux 12 millions qu'on avait atteints en 2019.

Alors, en regardant très précisément les chiffres, vous pouvez voir que — alors, l'idée, ce n'est pas de vous sortir des chiffres comme ça en vous disant, parce que je pense que vous l'avez déjà eu dans le passé, en vous disant « on va arriver à 14 millions, on va arriver à 16 millions, on va arriver à 20 millions très rapidement ». Là, c'était vraiment de regarder précisément ce qu'il était possible de faire. Et si on regarde 2019, on s'aperçoit que finalement, ce qui a fait la différence, c'étaient les formations sur mesure. C'est-à-dire qu'on a des formations au catalogue, des executive Masters, des certificats, des formations courtes, qu'on essaie d'entretenir au fur et à mesure. C'est à peu près une dizaine d'executive Masters, une vingtaine de certificats et une soixantaine de formations courtes. Là, il est finalement très difficile de faire grandir de manière significative ces programmes — en tout cas, ce n'est pas avec ça qu'on va réussir à faire une progression incroyable au niveau du chiffre d'affaires. On s'aperçoit que ce qui a fait la différence en 2019 et la raison pour laquelle on n'a pas eu de très bons résultats après, ça a été vraiment la partie sur mesure.

Alors, partie sur mesure, ça veut dire quoi ? Quand j'ai présenté ces chiffres au Conseil d'administration, il y en a beaucoup qui ne savaient pas ce qu'était le sur mesure. Je ne sais pas si vous le savez. C'est donc la possibilité, hors catalogue, de créer des programmes pour des entreprises ou des institutions, créer un parcours. Alors, je vais vous donner un exemple : par exemple, Carrefour, leur faire un programme de 5 jours pour les top managers de Carrefour qui viennent du monde entier pour essayer de les former à différents sujets, comme le management, le leadership et d'autres sujets, l'impact de la géopolitique sur l'activité de Carrefour, etc. Donc, voilà le genre de programme qu'on est capable de faire pour de grandes institutions, de grandes entreprises. Et si vous voyez — pourquoi on a finalement un redressement de la situation en 2023 ? C'est qu'on a fait davantage de programmes sur mesure. Et vous voyez aussi qu'on est capable finalement de redresser la barre très rapidement, en une année, grâce au sur mesure. J'ai fait l'exercice sur les formations qui sont au catalogue, et les formations qui sont au

catalogue, si on devait remplir au maximum ces formations, on arriverait à gagner difficilement un million d'euros. Donc, on voit bien que si — je vais vous montrer après, la prochaine slide, qui arrive après sur la stratégie sur cinq ans, l'idée c'est d'être vraiment assez ambitieux sur les cinq prochaines années, et il va falloir passer finalement, et j'ai déjà entamé tout ça depuis un an, par certaines étapes. Alors, là, je rentre vraiment très concrètement, de manière très opérationnelle, sur ce que ça veut dire, parce que ce n'est pas simplement de dire « on va réussir à faire un chiffre extraordinaire », c'est de vous montrer que c'est quand même une activité humaine, et une activité aussi d'organisation. Alors, là, pour essayer de croître, en fait, il a fallu travailler la partie de l'organisation. C'est-à-dire qu'on était organisé d'une certaine façon, où il manquait concrètement des équipes commerciales. Donc, ça, ça a été changé. On s'est équipé d'une équipe commerciale, qui est arrivée il n'y a pas très, très longtemps. On a aussi travaillé l'offre — alors, comme je vous le disais, l'idée c'était d'être en cohérence avec l'ADN de Sciences Po, c'est-à-dire la formation initiale, pour essayer de développer une offre beaucoup plus internationale. Aujourd'hui, on a très peu de programmes internationaux. Et là, clairement, pour nous, c'est un terrain de jeu nouveau et il va falloir vraiment aller sur la partie internationale, et essayer aussi, en résonance avec la formation initiale, de développer des programmes. Alors, je vais vous donner un exemple. Par exemple, à l'EMI, il y a un programme qui s'appelle, un Master qui s'appelle New Luxury & Art de Vivre. Clairement, c'est un programme qui est compatible avec une activité Executive Education, c'est-à-dire pour des personnes qui ont entre 30 et 50 ans et qui voudraient finalement s'équiper en connaissances sur des sujets particuliers, et notamment, celui-là est plutôt recherché en fait par une audience internationale. Donc, voilà, par exemple, le genre de programme qu'on est en train de monter. Très concrètement, ça fait plusieurs mois qu'on est dessus, ça doit arriver à partir de septembre. On a aussi un programme qui est l'EMPA, puisque le MPA à l'EAP fonctionnait gentiment, on va dire. Là, l'idée, ça a été d'essayer de créer un EMPA, donc un Executive Master of Public Administration, et qu'on compte ouvrir au mois de septembre. Tous les signaux qui sont recueillis nous montrent qu'il y a une vraie pertinence pour ce programme au niveau européen, donc on espère que ça va marcher, on travaille dessus depuis.

L'autre volet qui est très important lorsqu'on développe une activité, c'est le marketing. Sur le marketing aussi, il va falloir en fait, et on s'y emploie, à faire davantage de campagnes marketing pour essayer de recruter de nouvelles personnes pour suivre nos programmes. Et aussi davantage de communication en anglais pour être en ligne avec ce dont je vous parlais tout à l'heure, c'est-à-dire un axe international. Et sur la partie vente, je vous en ai parlé, grâce à Boost X, donc les fonds qui sont arrivés par l'ANR, on a eu la possibilité de s'équiper en force commerciale, notamment avec deux nouveaux commerciaux et une directrice commerciale, qui va nous permettre de faire davantage de sur mesure. Comme vous l'avez compris, c'est vraiment un axe très important pour nous de faire beaucoup plus de sur mesure.

Pour vous donner juste un exemple — donc, voilà en gros à quoi ressemble l'organisation de l'Exed et les 70 personnes qui font partie de cette équipe, mais pour vous donner vraiment les ordres de grandeur sur le sur mesure, en 2022 on était à 16 % du chiffre d'affaires qui était fait sur le sur mesure, en 2023 on est à 23 %, et si on regarde nos concurrents, enfin nos concurrents, les écoles comme l'INSEAD par exemple, ils sont à 65 % de leur chiffre d'affaires qui est fait sur le sur mesure. Vous voyez vraiment le gisement d'opportunités qu'on a si on va dans cette direction, donc c'est pour ça qu'on s'y précipite. Je vais être assez court sur la partie programme et sur mesure, puisque je vous ai parlé en gros des différentes pistes qu'on avait sur la partie programme et sur la partie sur mesure. Si, sur la partie sur mesure, une chose qui peut être finalement très intéressante c'est ce qu'on appelle la microcertification, et la possibilité de construire des parcours pour des entreprises ou des institutions, des parcours online, pour former un maximum de personnes. Par exemple, une entreprise comme Vinci qui aurait le désir de former son staff, c'est-à-dire des milliers de personnes, sur les enjeux environnementaux, là, l'idée, c'est d'essayer de construire un programme en ligne pour former ces salariés et vendre cette offre à Vinci, mais aussi à d'autres entreprises derrière. Donc, c'est vraiment un axe aussi sur le sur mesure, un axe de croissance.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Alors, la partie importante c'est — vous voyez la trajectoire de croissance que je pense réaliste par rapport à ce qu'on a engagé comme transformation. C'est-à-dire qu'en 2024, on espère atteindre en gros le chiffre d'affaires qu'on avait fait en 2019, qui était le chiffre d'affaires record, avec une mise en place de tout le nouveau staff qu'on a fait venir, les nouveaux programmes qui arrivent et on pense qu'en 2025, on aura vraiment un effet, on sortira de l'eau et on

pourra avancer avec une pente de croissance très importante, comme vous le voyez, jusqu'en 2028. Mais je crois vraiment que c'est possible, et notamment grâce — alors, là encore, je vous donne vraiment les clefs des solutions, ce n'est pas juste incantatoire, c'est vraiment en faisant beaucoup plus de sur mesure. Si on fait, dans les années qui viennent, beaucoup plus de sur mesure, on est capable de générer ce chiffre d'affaires. Et ce n'est pas anodin, je veux dire, pour Sciences Po, c'est vraiment une source, il n'y a pas 10 000 sources de financements qui peuvent arriver chez nous, et ça, ça nous permettra de dégager une marge brute assez importante.

Alors, juste pour terminer — oui, ce n'est pas anodin, ce n'est pas un petit élément, même si on faisait ce chiffre d'affaires, en termes de ventes, si on n'a pas les salles, on ne peut rien faire. Et on sait très bien, parce qu'on a vu ce qu'il s'est passé en 2019, je n'étais pas là, mais j'ai recueilli des informations, c'est qu'en 2019, en fait, on était arrivés vraiment à saturation des salles, on avait même besoin d'aller à l'extérieur, c'est-à-dire de dégrader notre marge pour prendre des salles à l'extérieur. Donc là, l'idée, c'est — donc, moi, je pousse pour avoir de plus en plus de salles, notamment à Saint-Thomas, parce que c'est vraiment un souhait des organisations, des entreprises qui viennent chez nous et qui nous disent « mais nous, on veut avoir des cours à Saint-Thomas et pas au 28, rue des Saint-Pères, qui est un peu vieillissant ». Donc, voilà, ça, je travaille avec Alban et avec tout le COMEX sur ces sujets-là, pour dans les années à venir avoir vraiment et dès maintenant un plan pour l'Executive Education en se disant « ils vont faire ce chiffre d'affaires », et « qu'est-ce qu'on fait pour que l'Executive Education soit bien équipée d'un point de vue immobilier ? ». Sur l'expérience client aussi, c'est très important, on ne peut pas leur proposer juste un petit café, voilà, comme ça, à nos clients. Ils ont des habitudes, quand ils vont à l'INSEAD, quand ils vont à HEC, quand ils vont ailleurs, à la LSE, il y a souvent une machine Nespresso, ce n'est pas juste un petit café fait comme ça. Je donne ce genre de détails parce que ça fait vraiment aussi la différence sur l'accueil client, on va dire, l'expérience client. Donc, ça, c'est un élément de vigilance. Voilà.

Et juste pour terminer, parce que vous savez que peut-être, ou vous ne le savez pas, au sein de l'Exed, en fait j'ai la responsabilité aussi de la Summer School. Pour la Summer School, en fait, on a une activité qui se passe très bien, qui génère aussi des ressources qui ne sont pas négligeables — je crois qu'en marge brute, on a à peu près un million cette année. Alors, l'idée de la Summer School, c'est d'utiliser les espaces qui sont libérés par les étudiants de Sciences Po l'été pour pouvoir en accueillir d'autres au mois de juin et au mois de juillet. On voit qu'on arrivera difficilement, et même en termes de staff, à faire encore plus de ce côté-là l'été. Il y aura une petite progression, en fait — si c'est possible d'avoir juste sur les cinq prochaines années, comme ça, ça permet juste de vous donner deux, trois éléments ? Ce sera difficile de faire en fait beaucoup plus de ce côté-là. En revanche, on pourra faire beaucoup plus là aussi sur le sur mesure. Alors, le sur mesure pour la Summer, ça consiste en quoi ? Ça consiste en fait pendant le reste de l'année d'organiser des modules qui rentrent dans le curriculum de certains bachelors dans des écoles partenaires, par exemple SAD, par exemple en Espagne, par exemple des écoles japonaises, chinoises qui décident de nous envoyer leurs étudiants pendant deux, trois semaines, un mois, pour faire un module, par exemple sur les politiques publiques, puisqu'on est reconnus pour ça. Et ça rentre concrètement dans leur curriculum, c'est-à-dire qu'ils assument qu'il y a une partie des modules qui soient réalisés à Sciences Po. Et on appelle ça du sur mesure pour un public qui est beaucoup plus jeune que le public qu'on adresse habituellement avec l'Executive Education.

Voilà. J'ai essayé d'être le plus rapide possible, mais en tout cas pour vous donner un certain nombre d'éléments de compréhension de ce qu'on fait à l'Executive Education. Alors, pour vous rassurer aussi, parce qu'il y a eu cette crainte quand j'étais arrivé et j'avais fait le tour de tous les centres de recherche, qui était « mais en fait, c'est quoi cette boîte noire un peu, on ne sait pas trop ce que vous mettez dedans, est-ce que vous faites appel à la faculté ? On a l'impression que vous allez chercher des intervenants qui ne sont pas de la faculté permanente ». En fait, en arrivant, j'ai été vraiment rassuré là-dessus, on utilise beaucoup de professeurs de la faculté permanente. On va chercher quelques consultants par-ci, par-là. On a des professeurs aussi affiliés qui interviennent aussi dans la formation initiale. Donc, là-dessus, soyez rassurés, ceux qui dispensent les cours, en fait, ont le label Sciences Po, et ce ne sont pas en fait des consultants externes en majorité qui font ce travail-là. Voilà.

Dina WAKED

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Simon CORDONNIER

Merci beaucoup pour ce plan, dont je salue vraiment le degré de précision, et effectivement on a l'impression pour une fois, vous l'avez dit et répété que ce n'est pas incantatoire, et je m'en réjouis, parce qu'on a souvent reproché le fait que ça l'était. Enfin, ça ne semble pas incantatoire, en tout cas, vous nous avez convaincus. Quelques questions, cela dit. D'abord, enfin, vous en avez moins parlé aujourd'hui, mais vous l'aviez fait pendant la réunion de bureau : il y a, vous l'avez dit, une vraie action de travailler avec les écoles qui se met en place, etc., et ça, c'est fondamental et vous avez dit que ça se faisait, donc c'est vraiment important et je voudrais le saluer aussi. Un petit point — enfin, une interrogation, point de vigilance sur la mobilisation de la faculté permanente, qui est extrêmement importante pour bénéficier des atouts de cette Institution. Je pense que... enfin, j'imagine que c'est fait et ce n'est pas forcément le lieu de discuter les modalités précises ici, mais il y a une nécessité, à mon avis, de clarifier l'implication des membres de la faculté permanente dans la formation initiale versus la formation exécutive, que les deux ne rentrent pas en concurrence, qu'on n'aille pas démobiliser certains membres de la faculté permanente par des — enfin, voilà. Il y a une question de rémunération qui se pose aussi. Je pense que tout ça doit être discuté avec les membres de la faculté permanente. C'est plutôt un sujet Conseil scientifique, à mon sens, mais c'est un point, à mon avis, très important, compte tenu de la rareté de cette ressource précieuse pour l'Institution. Il en va de même pour les enseignants, les chargés d'enseignement, puisque c'est désormais le terme consacré. Voilà, il ne faudrait pas que ça démobilise non plus certains d'entre eux de la formation initiale.

Une interrogation sur les executive Masters, dont on voit dans vos projections qu'ils reviennent légèrement au-dessus, enfin, à la fin de votre plan, légèrement au-dessus du niveau de 2019 : est-ce que c'est parce que ce sont des — est-ce que globalement le marché des executive Masters s'est un peu effondré ? Est-ce que c'est parce que ce sont trop de ressources, ce n'est pas assez de marge ? Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus sur ce point-là ? Pourquoi une ambition qui n'est pas tellement plus élevée que ce qu'on a réussi à faire en 2019 sur les executive Masters ? Merci.

Benoît BANCHEREAU

Merci. Alors déjà, pour vous rassurer, je travaille vraiment conjointement avec Anne-Solenne sur tous ces sujets-là, de la faculté permanente, de la rémunération aussi. Donc, je pense qu'on pourra vous communiquer aussi des éléments là-dessus. Sur les executive Masters, en fait il se trouve que sur le marché, et c'est vrai pour HEC, c'est vrai pour d'autres écoles, en fait, ce sont des programmes qui ont beaucoup plus de mal à se vendre, parce qu'ils sont chers. Donc, nous, on reste encore compétitifs, mais à HEC, c'est beaucoup plus cher, par exemple. Et donc, on s'aperçoit que chaque école est en train de baisser son offre en termes d'executive Masters pour essayer de garder ce que j'appelais, moi, dans la présentation des blockbusters. Donc, on garde vraiment des executive Masters qui marchent, et finalement, on se sépare des autres executive Masters. L'autre tendance, c'est qu'on a tendance à réduire la durée de ces executive Masters, qui sont des Masters que l'on fait en part-time. C'est-à-dire que vous gardez votre travail, et vous venez travailler en fin de semaine, le week-end, une fois de temps en temps, voilà. Et donc, on a cette difficulté du marché, donc ça veut dire qu'il faut vraiment être très percutant. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, par exemple, on a un executive Master qui s'appelle « trajectoire dirigeant ». Clairement, ça, ça devrait être un blockbuster. C'est-à-dire que ça marche aujourd'hui, mais ça devrait marcher encore plus en fin de compte. Et on s'aperçoit que le public — donc, il y a un problème dans le marketing, il y a un problème dans la façon de présenter aussi ce Master, c'est qu'on a des personnes qui ont plus de 45 ans, alors qu'on devrait plutôt avoir ce qu'on appelle en anglais les aspiring leaders, ceux qui voudraient devenir des dirigeants entre 30 et 40 ans. Et donc, voilà, il faut travailler en fait sur des Masters qu'on remplit pleinement, et sur lesquels on peut augmenter aussi nos tuition fees régulièrement, notamment si c'est un public international. On fait vraiment la différence entre un public français et un public international. Par exemple, l'EMPA qu'on est en train de lancer, par rapport à un executive Master français où on tourne sans doute entre 22 000 et 25 000 euros, là, on passe directement à plus de 30 000 euros. Et on sait qu'on est complètement compétitif par rapport à LSE, par rapport à d'autres écoles.

Adrien LEHMAN

Très rapidement, et peut-être qu'on peut enchaîner nos deux questions, comme ça on gagne un tour. Alors, d'abord, moi, j'ai la chance de venir d'une institution qui fait appel, ou qui au moins dans le passé a fait souvent appel au programme de formation des dirigeants de Sciences Po, et je crois que c'est un moment qui est important quand on fait monter un collaborateur dans les comités de direction de passer par là, et moi, j'ai souvent eu des retours très positifs. Pour ce qui est des prévisions de la ligne métier, je dois dire que pour l'école d'été, les programmes courts, j'avais le sentiment que les prévisions étaient raisonnablement conservatrices, mais c'est vrai que pour la formation des dirigeants dans son ensemble, hors école d'été, moi, j'avais le sentiment que — même si les performances passées ne présagent pas des performances futures, j'avais quand même le sentiment qu'on était plutôt optimiste. Donc, moi, je voulais savoir si ces chiffres, c'étaient des objectifs, disons, un peu commerciaux de collecte pour les équipes, pour challenger tout le monde et se tirer vers le haut, ou si avec la direction financière, c'étaient des cibles que vous envisagez sérieusement. Le précédent secrétaire général avait rappelé en décembre dernier que les arbres ne montent pas jusqu'au ciel, et ça vaut aussi pour les programmes de formation des dirigeants. Voilà, donc je me permets de porter ce petit point d'attention.

Le deuxième point, ma question est très simple, parce que Simon l'a évoquée : est-ce que vous avez une idée, puisque vous avez évoqué le fait que la faculté permanente est très investie dans cette ligne métier — quelle est la part du nombre de cours, du nombre d'interventions qui sont assurées par les chargés d'enseignement ? Parce qu'on sait que cette part est très élevée pour ce qui est de Sciences Po dans son ensemble, comme la présidente l'a rappelé la semaine dernière.

François HEILBRONN

Une de mes questions était la même que celle de Simon sur les executive Masters, donc vous avez répondu. Je vous remercie. J'avais une question un peu plus financière. Quand on voit sur votre marge brute — donc, pour moi, la marge brute, ça doit être votre chiffre d'affaires moins les coûts directs, notamment de paiements des enseignants — est passée en fait en 2019 de 34 % à 21 % en 2023, elle est remontée en fait 21-22-23, donc elle est passée de 34 % à 21 %, quand on regarde la masse de vos chiffres, on a l'impression que la plupart de vos coûts sont fixes. C'est ça que je ne comprends pas trop, dans la mesure où normalement, la marge brute, ce sont les charges d'enseignants, et si vous n'avez pas des cours et pas des formations, la marge ne devrait pas varier tant que ça. J'aimerais comprendre pourquoi elle a tellement varié, et quelles sont les raisons, et comment ça peut reprendre. Merci.

Emeric HENRY

Merci beaucoup pour cette présentation. Je vais faire court, parce qu'il faudra que l'on continue le dialogue, mais c'est vrai que l'implication des écoles et des unités de recherche et des départements est clef sur le montage en particulier de programmes un peu sur mesure. Et donc, il faut vraiment qu'on puisse discuter pour la réflexion sur comment se fait ce montage, comment on encourage la faculté permanente, mais aussi au niveau des écoles, de proposer des programmes. Quelle est l'idée du montage à la fois scientifique, mais aussi financier ? Et donc, bon, c'est une conversation à avoir dans le futur.

Mia GUESSAB

Merci. On voudrait s'associer à ce que Simon a dit sur la faculté permanente et le fait qu'on a un nombre de profs qui est très bien, mais limité quand même et que les élèves aimeraient bien en garder quelques-uns, ou en tout cas pouvoir avoir une offre satisfaisante. Et on voulait ajouter à ça, sur l'allocation d'espace — parce qu'il se trouve que les élèves ont déjà énormément de problèmes à trouver des salles à Sciences Po lorsqu'ils veulent travailler ou faire des projets ou ce genre de choses. Donc, il y a déjà un problème de salles pour les étudiants, et on voulait savoir du coup comment vous comptez faire pour régler ce problème-là sans impacter les étudiants qui font face au même souci. Une dernière petite question serait sur la vocation sociale de l'Exed : est-ce que la croissance que vous montrez du chiffre d'affaires, ça pourrait profiter à des populations qui sont un peu plus précaires et qui souhaitent monter en compétences, mais dont l'employeur ou leurs propres revenus ne permettent pas forcément de financer l'Exed ?

Benoît BANCHEREAU

Alors je vais essayer de... il y a un jeu comme ça où en fait on vient de dire 10 trucs et il faut s'en souvenir après et les replacer. Donc sur les chiffres déjà, est-ce qu'ils sont réalistes ? Vraiment, ce sont des chiffres sincères, c'est-à-dire que je pense sincèrement qu'on peut faire ces chiffres, sinon je ne les aurais pas présentés, ou j'aurais été très mal à l'aise. Je regardais les projections de chiffres, par exemple cette année on devrait être à 16 millions, sur ce qu'on vous a présenté aussi dans le passé, etc. Mais finalement, je ne sais pas si on s'est déjà posé la question de comment on arrivait à 16 millions, et surtout est-ce que ça tenait ? Donc, là, en revanche, ces chiffres je pense qu'on peut vraiment les tenir.

Sur les executive Masters et les professeurs, ou en tout cas sur la question des professeurs de la faculté permanente, alors déjà, on ne les vole pas, ne vous inquiétez pas, aux étudiants. Alors, principalement, ce qu'on fait, là où on utilise pleinement les professeurs de la faculté permanente c'est essentiellement sur les executive Masters et les certificats. Donc, on a dix executive Masters, et on a une vingtaine de certificats. Toutes les formations courtes, on a de temps en temps des personnes de la faculté permanente, mais c'est assez rare, là on fait appel à des experts. Par exemple quand vous avez une formation courte de deux à trois jours sur la prise de parole en public, on ne fait pas appel à un professeur de Sciences Po pour ça, on va chercher quelqu'un qui est connu sur le marché pour dispenser ce genre de cours. Donc en fait, on est vraiment sur les professeurs de la faculté permanente beaucoup plus sur la partie diplômée ou diplomable qui rentre dans le cadre de France compétences notamment, c'est-à-dire avec le fait de répertorier ça au RNCP ou au RS. Voilà, donc, ça, c'est, un petit pool de professeurs, des personnes qui ont envie de le faire, qui ont la disponibilité aussi de le faire. C'est pour ça aussi qu'on a créé un pool de professeurs affiliés qui sont, vraiment qu'on essaie de garder pour l'Exed et pas pour d'autres écoles, parce que le problème après, c'est d'essayer de garder nos profs en disant « il n'y a que chez nous en fait que vous les verrez parce qu'ils sont affiliés Sciences Po ». Donc, ça, c'est un combat de notre côté.

Sur la partie financière, alors, en fait, il n'y a pas que le coût des professeurs. C'est-à-dire qu'il y a le coût des professeurs, il y a notre masse salariale, qui est énorme parce qu'on a quand même...

François HEILBRONN

Du coup, c'est un résultat d'exploitation.

Benoît BANCHEREAU

Alors, on a 70 personnes...

François HEILBRONN

C'est ce que je pensais, donc c'est plus un résultat d'exploitation qu'une marge brute.

Benoît BANCHEREAU

Alors, tout dépend ce qu'on entend par marge brute, parce qu'on ne met pas les frais de structure...

François HEILBRONN

De Sciences Po. Donc, c'est une contribution d'exploitation.

Benoît BANCHEREAU

À Sciences Po...

François HEILBRONN

Évidemment, donc s'il y a des frais fixes, c'est normal.

Benoît BANCHEREAU

Et c'est pour ça aussi qu'à partir du moment où on a cet effet, je vous disais, sortir de l'eau, cet effet un peu ski nautique, où dès que vous passez en fait à une certaine vitesse, après, c'est beaucoup plus de marge brute et de marge nette à la fin quand vous avez amorti bien sûr toutes vos charges et tous vos coûts. Voilà.

Sur la partie immobilière, pour vous rassurer, donc, en gros, on a assez de salles au 28, rue des Saint-Pères pour faire tous nos programmes au catalogue. Là où on recherche des salles, c'est pour faire le sur mesure. Et en fait, on ne recherche pas 20 salles. Si déjà on avait deux salles — et je vous donne un exemple très concret, des salles comme par exemple les salles K, si vous voyez où c'est, ça, ce sont des salles qui se prêtent totalement au sur mesure. Où on peut aussi faire de la restauration dedans pour que les groupes restent finalement plus longtemps. Vous voyez, une salle comme ça ou deux salles comme ça pour nous permettre de passer un maximum de programmes sur mesure, on n'a pas besoin non plus de 10 000 salles, en fin de compte. Et la difficulté principale qu'on a aujourd'hui c'est que, quand au sein de Sciences Po, vous avez professeurs, enfin il y a des cours où on a besoin de deux heures par-ci, deux heures par-là, on les trouve en fait. Alors que nous, quand on fait un sur mesure, on dit « on la prend pour cinq jours cette salle ». Et ça, c'est la grosse difficulté en fait à Sciences Po, c'est d'avoir la disponibilité d'une salle sur plusieurs jours.

Il y avait la partie sociale. Alors, on ne peut pas — alors, on peut faire les deux, et en fait, on le fait, mais plus pour pouvoir travailler avec des institutions publiques qui n'auraient pas la possibilité en fait de payer le prix qu'on pratique à Sciences Po Executive Education, on le fait ponctuellement avec des associations — je pense à Aïda, par exemple — on a un programme où on ne gagne vraiment pas d'argent et on essaie de faire bénéficier en fait d'un enseignement à des personnes qui normalement ne pourraient pas venir là. Après, c'est là où moi je dois des fois prendre des décisions, c'est que si je suis là et si on est là avec l'Executive Education, c'est générer des ressources en fait pour l'école. Donc, c'est faire payer le plus cher possible à des institutions finalement des programmes passionnants avec nos profs de Sciences Po pour générer des ressources. De l'autre côté, sur la partie sociale, nous, on n'a pas cette vocation-là — même si on peut le faire ponctuellement, et ça vient généralement du directeur de l'Institution qui peut nous dire « regardez avec par exemple le ministère de la Culture ». On est en train de faire ce projet, La Relève, qui est passionnant, et clairement, on ne va pas gagner d'argent, et en revanche ça mobilise un temps incroyable dans mes équipes, mais c'est du temps qu'on ne peut pas utiliser à développer beaucoup plus d'activités à côté. Donc en fait, il faut trouver le bon niveau.

Et juste un point qu'on n'a pas abordé ici, c'est le fait qu'en travaillant avec la DRH on a décidé de donner accès aux salariés au catalogue de l'Exed et de pouvoir permettre en fait, notamment sur les formations courtes, parce que c'est plus simple, que des salariés puissent avoir accès gratuitement à ces formations. Et on est en train de mettre en place tout un processus de sélection, parce qu'on va recueillir les demandes, et dedans, il y aura des représentants du personnel bien sûr dans ce processus de sélection, parce qu'on ne pourra pas dire oui à tout le monde, donc il faudra des fois être patient d'une année sur l'autre.

Anne-Solenne DE ROUX

Juste un dernier élément sur la mobilisation de la faculté permanente, et comme tu l'indiquais, Emeric, le DFR a pour mission de faire une bonne allocation d'une ressource rare (la faculté permanente) en fonction des besoins. Donc, il ne s'agit pas de siphonner la formation initiale pour répondre aux besoins de l'Exed, mais de trouver un bon équilibre entre les deux. Ça se fait en lien avec les directeurs de département. Sergei GURIEV a commencé à travailler sur ce sujet, ce sera aussi le rôle de son ou de sa successeure. S'agissant, Adrien, de la contribution des chargés d'enseignement à des programmes de formation pilotés par l'Exed, nous n'avons pas d'outils aujourd'hui qui communiquent entre l'Exed et nous, c'est-à-dire que d'un point de vue technique, ça ne passe pas par Banner. Donc, on n'a pas encore fait ce travail de recensement. Néanmoins, une idée commune que nous avons, dans un souci de valorisation de l'expertise des chargés d'enseignement, c'est de pouvoir enrichir le vivier des intervenants au sein de l'Exed avec des chargés d'enseignement qui interviennent en formation initiale et de pouvoir répondre à un besoin tout en permettant aux chargés d'enseignement de leur faire faire des heures d'enseignement ailleurs, sans qu'ils renoncent à leur engagement au sein de la formation initiale.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour tous ces éléments. On peut passer à l'adoption des procès-verbaux, et on va reporter les autres points à la prochaine séance.

IV. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 23 ET 30 JANVIER 2024

Dina WAKED

Alors, j'imagine qu'on a les mêmes procurations. Est-ce qu'il y a d'autres départs depuis ? Non, OK. On peut commencer par le procès-verbal de la séance du 23 janvier. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le procès-verbal est adopté. Et le procès-verbal du 30 janvier, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il est également adopté.

Le Conseil de l'Institut adopte les procès-verbaux des séances du 23 et du 23 janvier à l'unanimité.

Dina WAKED

Je ne sais pas s'il y a des questions diverses. Non. Très bien. Je vous souhaite une très bonne journée, et à la séance prochaine, le 23 avril.

Dina WAKED lève la séance à 11 h 45.